

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **115 (1979)**

Heft 10

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

10

Montreux, le 9 mars 1979

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

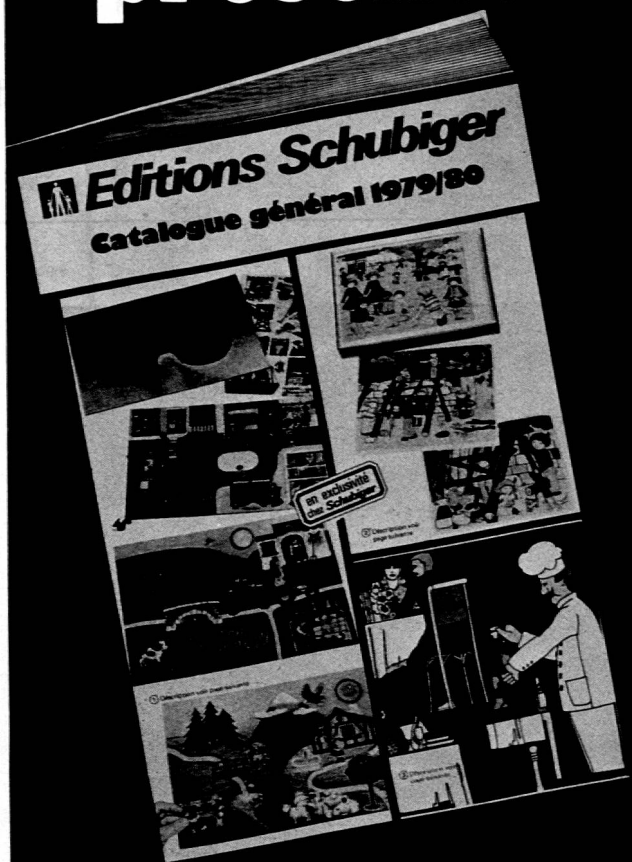
1172

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

Schubiger présente



son nouveau catalogue général: complet, moderne et plein d'intérêt. C'est certainement le meilleur que nous ayons édité.

Demandez votre exemplaire!

3.16

Coupon

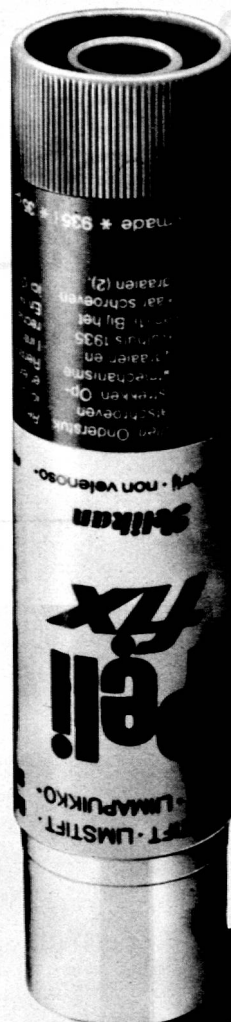
pour un catalogue Schubiger 79/80 gratuit

Adresse: _____

A découper et envoyer

Editions Schubiger

Case postale 525, 8401 Winterthour, Tél. 052 29 72 21



nouveau:

le grand Peli fix économique contient plus de colle, est

rechargeable

donc anti-gaspillage et plus avantageux!

nouveau:

sa coloration bleue permet un collage plus précis et vire à l'invisible en séchant.

**Peli
fix
bleu**

ou voit que ça colle!



Pour vos imprimés



une adresse

**Corbaz s.a.
Montreux**

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE	
Économie valaisanne	263
Congrès, dernier appel	251
RUBRIQUE ROMANDE	
Le statut de l'enseignant, aspects socio- logiques	252
La chronique du groupe de réflexion	253
Tribune du lecteur	254
VAUD	
Le point: CC/SPV	255
Traitements	256
Postes au concours	257
Recyclages	257
AVMCS	257
AVEPS	257
SPL	257, 258
Éducation routière	257
GENÈVE	
Encore les prix	258
Enseignement et Grand Conseil	260
La chronique du cactus	261
La maîtresse en ballade	262
NEUCHÂTEL	
Comité central	267
D'une certaine prolétarisation du corps enseignant	269
JURA	
Assemblée des délégués SEJ	270
Organisation SEJ	271
Caisse de retraite	271
Caisse de maladie et accidents	271
JURA ET JURA BERNOIS	
La SPJ a été dissoute	272
Centre de perfectionnement	273
JURA BERNOIS	
Comité provisoire	274
Classes de perfectionnement	274
FRIBOURG	
Que fait-on pour réduire la pollution (II)	275
DIVERS	
Radio et télévision éducatives	277
II ^e Festival du film pour l'enfance	279

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros im-
pairs):

Lisette Badoux, chemin des Cèdres
9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et an-
nonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,
1820 Montreux, av. des Planches 22,
tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

CONGRÈS SPR DERNIER APPEL

Le 17 mars 1979, à 14 h. 30 en l'aula de l'Université de Fribourg se tiendra le Congrès de relevée de la Société pédagogique romande.

18 projets de résolutions vous attendent!

Si le Congrès de novembre dernier avait pu en mettre 8 sous toit, la plus grande partie du travail reste à faire puisqu'une délégation de la commission du rapport et quelques membres du comité central vous en proposent encore 18 que vous trouverez dans l'Educateur N° 8/79 en pages 196 et 197. Ces projets de résolutions traitent:

Des libertés:

libertés individuelles
liberté religieuse
objection de conscience
vie privée

Des conditions de travail:

tâche éducative
nomination et sécurité de l'emploi
autonomie professionnelle
éducation permanente
congé maternité
retraite
rémunération
commissions scolaires

De la participation:

liberté d'association
négociations

De la défense professionnelle:

conciliation
recours

De l'harmonisation scolaire:

textes légaux
petite enfance

VOUS ÊTES DONC TOUS CONCERNÉS. VOUS ÊTES DONC TOUS ATTENDUS A

**FRIBOURG, LE 17 MARS 1979,
A 14 H. 30, AULA DE L'UNIVERSITÉ**

EN MARGE DU CONGRÈS SPR

Le statut de l'enseignant: aspects d'une étude sociologique

M. Michel Vuille vient de faire paraître aux Editions DELTA à Vevey un ouvrage intitulé «Les Maîtres d'Écoles», analyse sociologique de la situation professionnelle des instituteurs et cela à la lumière de l'exemple vaudois.

A notamment contribué à la recherche de l'auteur la Société pédagogique vaudoise par son comité.

Bien que la démarche de l'auteur soit sociologique, donc différente de celle entreprise dans le cadre de la SPR pour son Congrès 1978/79, M. Vuille nous a adressé un texte intéressant traitant de certains aspects du statut de l'enseignant. Nous le publions donc bien volontiers à la veille de notre congrès de relevée qui se tiendra à Fribourg le 17 mars prochain.

La rédaction

Qui pourrait analyser le statut de l'enseignant mieux que les enseignants eux-mêmes? Personne, assurément!

Et les participants au Congrès de la SPR à Fribourg le savent bien, puisque leurs réflexions et leurs débats trouvent leur origine principale dans le document préparé par leurs sept collègues membres de la commission du rapport 1978. Pas question donc que des gens extérieurs au milieu scolaire (fussent-ils des spécialistes) se substituent aux maîtres et aux maîtresses primaires soit pour défendre le métier d'instituteur, soit pour définir les perspectives d'une action visant à améliorer le statut. Peut-être cela va-t-il de soi, mais il ne nous paraît pas inutile de le rappeler...

Rappelons également que les membres d'une profession ne sont jamais les seuls producteurs des images caractérisant (ou caricaturant à la manière de Leiter) leur métier, ni les seuls responsables de la valorisation ou de la dévalorisation de leur statut. Dès lors, la connaissance des multiples images et évaluations plus ou moins réalistes que diffusent divers groupes sociaux sur la position et le rôle des instituteurs et des institutrices dans la société actuelle peut être considérée comme une partie intégrante du «savoir professionnel» pour autant qu'elle (la connaissance) soit stimulante et que l'on s'en serve! Car «il ne s'agit pas de savoir si nous acceptons ou non telle ou telle image que l'on donne de nous, mais d'examiner lucidement si l'image correspond au réel — et dans quelle mesure — et puis... d'agir» (Groupe de réflexion, rapport SPR 1978).

Les rédacteurs du rapport ont été confrontés au problème de la diversité (différences marquées entre les enseignants des divers cantons romands), nous l'avons été aussi en analysant la situation professionnelle des maîtres primaires vaudois (*).

Ainsi, il est faux de croire qu'au plan d'un canton le «corps enseignant» soit homogène. Les disparités sont en effet aussi nombreuses que les similitudes...

Malgré toutes les différences (de droit et de fait), il reste néanmoins un **noyau d'éléments** structurels et conjoncturels qu'implique nécessairement une définition minimale du statut de l'enseignant: **l'accès et la formation à la profession** (sélection, filières imposées, qualification de base, éducation permanente), **les conditions de travail** (locaux, matériel didactique, composition et effectif de la classe, contraintes institutionnelles: plan d'études, programme, surveillance et instructions des autorités scolaires communales et cantonales, décharges, vacances), **les revenus** (salaire, compléments, assurances sociales, caisse de retraite), **la promotion, le mode d'organisation et de défense de la profession, la féminisation**, la conjoncture économique entraînant la **pénurie ou la pléthore** de maîtres.

Il ne faut pas être étonné dès lors si la recherche sociologique s'apparente en la matière aux préoccupations des enseignants lorsque ceux-ci s'intéressent aux dimensions non pédagogiques de leur situation professionnelle.

Quelle est alors la spécificité de la démarche du sociologue?

En peu de mots, l'analyse sociologique porte essentiellement sur les **réseaux de relations** et les **rapports de pouvoir** qui s'établissent dans un groupe, une association ou une profession, au sein d'une organisation ou d'une institution, dans un sous-système social ou dans le cadre de la société globale. Rien de très original en somme, si ce n'est que le sociologue met en relation des faits et des niveaux de la réalité sociale que les gens n'associent pas nécessairement ou pas «naturellement» lorsqu'ils analysent leur propre situation ou les significa-

tions de leur action individuelle ou collective. A ce propos, on sait par exemple que les **prises de position** sur l'école primaire du chef du DIP, du directeur de l'École normale ou des Etudes pédagogiques, des députés au Grand Conseil, des partis politiques, des associations de parents, des spécialistes de la prise en charge thérapeutique des jeunes, de certains groupes de pression du comité central de la SRP, etc., ne sont généralement entendues ou lues (et a fortiori analysées) que par un nombre restreint d'enseignants «de la base». Ce constat — qui ne doit pas être interprété comme un jugement moral... — indique au sociologue qu'à l'image de la démocratie helvétique, la démocratie scolaire comprend aussi sa «majorité silencieuse» et sa «minorité active»... Sur le plan de **l'information**, il existe en fait des décalages sensibles entre les maîtres qui connaissent les enjeux et les négociations concernant leur statut professionnel et ceux qui ne perçoivent les changements statutaires qu'au moment où les décisions prises produisent leurs effets au niveau de leur pratique d'enseignement. Certes, il n'est pas facile d'être bien informé, compte tenu du fait que la transparence n'est pas toujours la règle dans les affaires humaines et qu'il faut une certaine habitude du milieu pour estimer la distance ou le fossé entre **les mots et les choses**, entre **les discours et «la réalité»**...

Dans «Les Maîtres d'École», notre parti pris sociologique est de faire comme si tous les enseignants primaires acceptaient la logique de la **professionnalisation** (opposée ici à la logique du bénévolat ou du don gratuit de ses compétences à une cause humanitaire), c'est-à-dire que nous défendons l'idée que les instituteurs et les institutrices sont les **travailleurs d'une grande entreprise publique** qu'est l'école. Par conséquent, s'ils ont des devoirs à accomplir, ils ont en même temps des droits à faire valoir notamment à l'égard de l'Etat et des communes qui les emploient. Dès lors, il nous semble essentiel d'insister sur le fait que la pratique du métier d'instituteur ne peut pas être réduite pour tous les maîtres au rôle qu'ils jouent dans la relation pédagogique ou dans leur famille; ils interviennent aussi sur les plans local, régional ou cantonal où se prennent **les décisions** concernant leur situation professionnelle et la politique scolaire. Le slogan «l'école dans la vie, la vie dans l'école» ne concerne pas

(*) «Les Maîtres d'École». Delta, Vevey, 1978.

seulement la matière du plan d'études et le contenu des programmes, il renvoie aussi aux conditions institutionnelles, politiques et sociales qui fixent les règles d'élaboration du plan d'études et des programmes eux-mêmes. Autrement dit, par une réflexion sur son activité quotidienne, l'instituteur peut se situer par rapport aux cadres dans lesquels son enseignement se déroule. Il peut aussi, par conséquent, agir sur ces cadres, notamment par l'entremise de son association professionnelle. La revalorisation de la profession passe en effet aussi par l'influence que les instituteurs peuvent exercer sur leur propre devenir, sur leur métier, sur l'école. Autant dire que notre étude de l'enseignement primaire n'éclaire qu'une partie de la réalité que vivent les maîtres: premièrement, parce que nous n'abordons pas les aspects psychopédagogiques du métier (relation maître-élèves), secondement, parce qu'une fraction des maîtres seulement sont sensibilisés ou familiarisés avec notre manière de traiter les problèmes de leur métier. En revanche, ceux qui conçoivent l'enseignement comme un sacerdoce, comme l'expression exclusive d'une vocation-réponse à l'appel de Dieu ou comme une profession libérale rejetteront sans doute a priori notre modèle «corporatif ou syndical».

Pour ce qui concerne le système scolaire vaudois, une question reste d'actualité: pour quand (la généralisation de) la réforme? Il est superflu d'insister sur le fait que la SPV, soutenue par la grande majorité des maîtres primaires a pris explicitement position — au début des années 60 déjà — en faveur d'une restructuration d'ensemble de l'école publique. Certes, les instituteurs sont favorables aux projets de réforme parce que la revalorisation de leur statut passe aussi par la création d'une école moins cloisonnée et moins sélective (les enseignants du secondaire adoptant sur le sujet une position opposée, leur statut étant à leur avis menacé par les changements structurels prévus...). En l'occurrence, il ne s'agit évidemment pas des maîtres seulement, mais surtout des élèves: plus du 60% d'entre eux achèvent en effet aujourd'hui encore leur scolarité obligatoire dans l'enseignement primaire. S'il faut «démocratiser» l'école, que cela soit en tenant compte des besoins de formation et d'orientation de la majorité des élèves...

Dans le dernier chapitre de notre livre, nous faisons référence à des lacunes, des contradictions ou des inégalités qui freinent à notre sens certaines transformations de tout ou partie de l'école. Les changements possibles et souhaitables ne concernent de loin pas les structures scolaires uniquement. En rapport avec la valorisation du statut de l'enseignant primaire, on peut s'interroger légitimement sur l'absence d'une véritable filière de promotion dans la profession, sur le statut ambigu des classes

supérieures de l'enseignement primaire, sur les conséquences d'une discrimination sexuelle que nous exprimons ainsi «Une profession féminisée régie par des hommes», sur les effets possibles de l'adoption d'une filière de formation plus exigeante (gymnase, puis Ecole normale), enfin sur les enjeux de la Réforme vue d'en haut et vue d'en bas.

Il est évident que la conjoncture économique ne favorise pas la réalisation et la généralisation des projets de réforme élaborés au début de la période de récession dans laquelle nous sommes actuellement. Le pessimisme est donc de rigueur! Et ce n'est pas la vocation de la sociologie que de s'illusionner sur les «possibles». Mais, pour le sociologue de l'action (qui conduit sa réflexion «théorique» à partir des situations concrètes et des problèmes quotidiens

que les gens vivent dans un champ social donné) deux attitudes sont également critiquables: la première qui résulte de l'intériorisation d'une image de la «société toute puissante» (l'idée qu'on ne peut rien faire, d'où immobilisme et conformisme); la seconde, qui découle de l'illusion que l'individu peut tout et qu'il suffit de vouloir une autre société pour que celle-ci voie le jour (d'où souvent recherche de solutions individuelles par la voie d'un activisme qui mène assurément à moyen terme à la frustration et, comme dans le cas précédent, au sentiment d'impuissance).

Notre position, on l'aura compris, se situe quelque part entre ces deux pôles — à mi-chemin entre le pessimisme et l'optimisme!

Michel Vuille, sociologue.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Syndicalismes et corporatismes

On m'a dit l'autre jour que dans l'analyse d'un conflit entre associations, je confondais syndicalisme et corporatisme ou, plus exactement, que je prenais pour un comportement syndical ce qui n'était en réalité qu'un réflexe corporatif. Cette remarque d'un responsable syndical m'a été faite lors d'une discussion ne réunissant que des connaisseurs, des initiés. J'aurais souhaité que l'un ou l'autre d'entre eux, fort de sa compétence, éclairât sur-le-champ ma lanterne, apparemment sourde. Mais la remarque est tombée dans l'indifférence générale, et je gage que la seule oreille qu'elle fit se dresser fut la mienne.

Si je reviens aujourd'hui sur cette question, ce n'est certes pas dans l'intention de ranimer un débat dont l'«Educateur» s'est fait, il y a quelque temps, la tribune; je serais fort malvenu à rallumer ainsi la moindre des querelles.

Mais s'il est vrai que je confonds bel et bien, dans l'analyse d'une situation donnée, deux notions qui doivent s'opposer, cette confusion, on en conviendra, porte un bien trop grave préjudice à la qualité de mes activités (syndicales? corporatives?) pour que je ne puisse dispenser d'entreprendre, sur moi-même, l'œuvre rédemptrice, autodidactique et autocritique du laborieux cheminement vers la clarté doctrinale.

Bref, il était urgent que je m'informasse et que je vous invitasse à m'accompagner dans cet effort, pour autant que le cœur vous en chantât.

Partisan convaincu de l'interaction formative, je tâtai tout d'abord de l'entrevue (en anglais: interview), du dialogue socratique, partant de l'idée qu'un collègue initié, en répondant à mes questions par d'autres, subtilement obstétriques, saurait faire sourdre de mes profondeurs la vérité doctrinale qui doit forcément y gésir: ne fus-je pas soupçonné, il y a quelques années, et par un des plus grands sachems de la pédagogie romande, de subir la tentation du «syndicalisme jacobin»?

Mais revenons à mes entrevues: elles m'ont laissé dans les ténèbres de l'ignorance, tout en m'apprenant néanmoins ceci, qui mérite d'être rapporté: c'est que j'avais grand tort de me prendre pour la brebis ignare.

Peu, parmi ceux que j'ai interrogés, connaissaient l'exacte signification des termes (syndicalisme et corporatisme), et aucun ne fut capable de me faire comprendre en quoi, lors de la fameuse discussion, j'avais commis l'erreur de les confondre. La seule explication — péremptoire — qui me fut donnée me laissa perplexe: «Ne peuvent se considérer à bon droit comme syndicats que les associations professionnelles affiliées à l'USS (Union syndicale suisse).»

Perplexe, et surtout insatisfait, j'ai lu de fond en comble le dernier numéro paru de l'«Educateur», mais je m'y suis noyé: les termes de corporatisme et de syndicalisme y font bon ménage, puisque l'«Educateur» est — une fois sur deux — un bulletin «corporatif» où l'on dit des articles aussi bien «corporatifs» que «syndicaux».

Il me restait la ressource des ouvrages spécialisés. C'est par quoi j'aurais dû commencer. Outre le plaisir que j'ai pris à rafraîchir mes connaissances sur l'histoire moderne, période presque complètement ignorée des maîtres du Collège de Genève au temps où j'y traînais mes culottes courtes, je me trouve aujourd'hui en mesure de vous faire, séance tenante, un cours sur l'histoire du syndicalisme de 1720 à nos jours.

Il y a là matière à plusieurs chroniques, dont je pense qu'elles auraient leur place dans notre hebdomadaire. Quelques encouragements, même discrets, suffiraient à me donner le courage de les entreprendre.

Quant à la critique qui me fut faite, et qui est à l'origine de tout ceci, je n'ai pu en vérifier jusqu'ici le bien-fondé. Si les termes de syndicalisme et de corporatisme s'opposent sans aucun doute, la pratique les a si souvent confondus, depuis l'origine des premières associations, qu'il vaudrait mieux s'abstenir de se disputer à leur propos. Ce qui compte, c'est le mode d'action, la politique choisie, les valeurs défendues; ce n'est pas l'appellation.

Un terme nouveau, spécialement forgé pour désigner nos SP et leurs activités — corporatives et syndicales — mettrait peut-être un terme définitif à nos querelles terminologiques. Il arrive que les mots nous empêchent de bien vivre ensemble.

MM.

Pourtant ceci: notre école, dans période obligatoire déjà, sélectionne, dirige dans des voies diverses en fonction de future profession. Elle divise, fractionne, spécialise nos petits pour qu'ils soient plus «rentables» par la suite au lieu de «rassasier» en eux tout ce qui est possible.

La vie n'est-elle pas un immense cerisier tout chargé de fruits, depuis ses branches les plus basses qui touchent le sol jusqu'aux plus hautes qui finissent en flèches dans le ciel. Il y a des fruits pour tous. On peut déjà en manger couché dans l'herbe, mais aussi debout, puis en gravissant les échelons de la très grande échelle des humanités. A chacun de cueillir à la hauteur où il se sent à l'aise, sans risque de chute. A chacun de s'élever (vers la connaissance et non vers le fric) vers les cerises du haut qui lui semblent les plus belles, voir vers celles que l'on ne peut atteindre depuis le dernier échelon sans quelque artifice risqué et dangereux.

Encore ceci: une phrase de la chronique m'a pourtant fait bondir. La voici: «Il suffit de regarder faire et d'essayer tout seul pour accomplir n'importe quel travail manuel.» J'en ai été très peiné pour son signataire.

D'abord parce que l'on y sent cette «fou-tue» opposition du travail manuel et du travail intellectuel, des branches principales dont je parlais tout à l'heure et des autres, comme si gymnastique, musique (rythme), travaux manuels, etc. etc., étaient des branches accessoires dans une vie équilibrée non basée sur la «réussite» professionnelle.

Ensuite, c'est nier la valeur des maîtres (je pense au compagnonnage), de ceux qui savent et qui transmettent sans gaspillage de temps et de matériel le savoir acquis (les constantes: mathématiques, matérielles, humaines, etc.). Et chez les enseignants aussi, il y a des maîtres, des compagnons du devoir et des apprentis quand bien même chez les uns et les autres, le maître est un éternel apprenti.

Si l'auteur de la phrase ci-dessus ou tout autre lecteur croit en son bien-fondé, je le invite à venir me trouver à l'atelier pour vérification. Je leur promets de choisir des épreuves faciles.

Amicalement: P. Delacrétaz,
Romanel

TRIBUNE DU LECTEUR

A propos de la chronique du groupe de réflexion: quelle école?

C'est avec un véritable plaisir que j'ai lu les deux chroniques du groupe de réflexion intitulées: «Une entreprise de gaspillage» (N° 2 du 12 janvier) et «Une institution de gardiennage» (N° 6 du 9 février 1979). Et plus encore à l'idée que «Délivrez Prométhée» de Jérôme Deshusses en a peut-être été le détonateur. Ces deux chroniques sont effectivement le fruit de la réflexion, denrée rare aujourd'hui; elles sont courageuses mais «L'Avenir est notre affaire».

Maître primaire, puis maître OP et maintenant maître de TM dans l'enseignement secondaire, trois enfants aux études ou les finissant (EPFL, EPFZ, gymnase), j'ai peut-être le recul nécessaire vis-à-vis de l'école et de ses branches dites principales pour mieux la voir et partager l'avis du groupe de réflexion quand bien même la deuxième chronique était suivie du N.B.

suivant: «Les articles de cette chronique n'engagent pas la responsabilité du comité central SPR».

Nos enfants à une très grande majorité, malgré la «pilule» et les «idées modernes» auront comme première profession, métier ou occupation (à votre choix) celui de père ou mère de famille ayant non seulement la charge d'élever (dans le vrai sens) des enfants mais aussi d'organiser une vie familiale ou sociale dans le plaisir de la vivre. Leur autre profession ne sera que la seconde par le temps qui lui sera consacré.

Or, que fait l'école pour chacune d'elles? Tout pour la seconde et presque rien pour la première, et l'on s'étonne que la société aille mal. Et réussir dans la première profession est infiniment plus difficile que de réussir dans la seconde. Je laisse le soin à chacun de méditer sur ce thème.

MORGINS/VALAIS

A louer par semaine, libre pour vacances de Pâques.

CHALET POUR GROUPE

68 lits

Tél. (025) 8 31 45

ÉCOLE VINET - LAUSANNE

tél. 021 / 22 44 70

Collège secondaire, attentif à chaque élève
Raccord, sans examen, aux gymnases officiels
Gymnase de culture générale, d'accès possible,
conditionnellement, aux «prim.-sup.»

LE POINT

Rubrique du CC SPV

Vous aurez certainement remarqué, chers collègues, que le tour d'horizon que nous vous proposons, dans cette rubrique, a été chaque fois signé par une personne différente, ceci pour varier un peu le menu, ne serait-ce que par la note personnelle que chacun peut y mettre. Aujourd'hui donc, c'est à moi qu'incombe cette tâche, celle de vous parler des activités du CC pour les mois de janvier et février. Je ne vous parlerai pas de tout, préférant mettre l'accent sur ce qui m'apparaît le plus important.

Cri d'alarme!

Comme annoncé dans le Point paru le 26 janvier dernier, trois postes sont à repourvoir, au Comité cantonal. Vous avez eu connaissance du départ de notre ancien président, Alain Künzi, remplacé actuellement par Michel Gaudard. Vous avez également appris ma décision de quitter le CC après deux ans d'activités seulement, avec le regret d'y avoir été forcée par manque de temps. Vous ne savez peut-être pas encore que notre collègue Roland Doudin nous a envoyé sa démission avec effet immédiat. Ainsi, nous ne sommes plus que cinq membres sur sept.

Oui, la tâche de membre du CC nous demande une grande disponibilité, pas à la portée de chacun, peut-être. Y a-t-il là sujet à réflexion, dans le but d'envisager d'autres solutions? Ce que je tiens à dire encore, c'est que le travail que nous exécutons est très intéressant et que chacun a la possibilité d'œuvrer dans des domaines qui l'attirent plus que d'autres, dans le but de mieux se réaliser. Car ces domaines sont très variés: pédagogiques, corporatifs, sociaux, etc.

Pour l'instant, deux candidatures nous sont parvenues. C'est pourquoi j'insiste auprès de chaque président de section pour qu'il se donne la peine d'alerter ses membres et de les inciter à répondre à notre appel.

Histoire biblique

Faisant suite au sondage d'opinion réalisé dans les sections, une commission com-

posée de sept membres dont un représentant du CC s'occupe de dépouiller les rapports envoyés par les 13 sections qui ont répondu. La Commission est chargée de donner le résultat de ses délibérations au CC pour Pâques.

Français

Le CC a reçu les délégués SPV à la Commission de français. Les recyclages ont commencé en janvier 1979 pour les 1^{re} et 2^e années, avec une information sur les programmes de 3^e et 4^e année. La nouvelle méthode sera appliquée dans les classes dès août 1979.

Les maîtresses enfantines ont reçu une journée d'information, puis suivront un cours d'une semaine.

Disons en passant que, suite à de nombreuses réclamations, le CC est intervenu pour que les maîtresses enfantines reçoivent la méthodologie, comme il se doit.

Les classes de 1^{re} seront dotées d'une collection de livres avec jeux s'y rapportant, de jetons et de matières premières (feuilles, cartons de couleurs, etc.).

L'apprentissage de la lecture sera étendu sur 2 ans. L'enseignement du français nouveau et sa réussite dépend de l'enseignant qui doit savoir choisir dans les programmes proposés, sans vouloir couvrir toute la matière, et qui évitera tout bachotage provoqué par une éventuelle pression des parents ou des Commissions scolaires.

Dès 1980, débutera le recyclage pour les années 3 et 4, avec information sur le travail des années 1 et 2.

Lors de cet entretien fort intéressant, les membres du CC ont pu se rendre compte de l'énorme travail accompli par les responsables, les animateurs, les moniteurs qui ont travaillé à la mise sur pied de ce nouveau français. A tous, un grand merci.

CIRCE III, maths

Une commission s'occupe de faire le recroisement de la 6^e année avec les classes à options, et les classes supérieures. Les méthodes proposées sont différentes pour les unes et les autres. Mais on peut penser que cette solution ne sera que transitoire.

Travail à mi-temps

La commission qui s'occupe des classes tenues en duo poursuit ses travaux. Je rappelle que l'expérience est admise à partir de la 4^e année.

Deux nouvelles expériences sont nées cette année, dans une classe de 6^e à Renens et dans une classe de 4^e à Ste-Croix. Avec la classe de St-Prex de 6^e qui poursuit son expérience, nous arrivons à trois. Ce n'est pas beaucoup. Et nous pensons que d'autres collègues sont susceptibles de s'intéresser au travail à mi-temps. Voici la marche à suivre:

- 1) Trouver une paire idéale!
- 2) En parler à votre inspecteur qui se chargera d'informer vos autorités.
- 3) En cas d'acceptation de la part des autorités, établir un horaire des leçons qui sera envoyé pour examen à la commission.
- 4) Les autres formalités suivront.

Pédagogie compensatoire

Une commission, travaillant depuis deux ans environ, a été chargée par le Département d'étudier les mesures que l'école devrait envisager, dès l'entrée en classe enfantine, pour atténuer et si possible compenser les handicaps qui peuvent perturber le développement des enfants qui se trouvent, avant et pendant la scolarité, dans des conditions défavorables.

La commission, dont je faisais partie en tant que représentante de la SPV, a rendu son rapport final. Elle a écarté toute pédagogie «spéciale», s'adressant à des enfants dont les handicaps relèvent de l'enseignement spécialisé ou des classes de développement.

Elle a mis l'accent sur l'acceptation des différences, tout particulièrement au début de la scolarité.

Elle préconise entre autre un assouplissement du régime d'entrée à l'école enfantine et primaire. Un allègement des effectifs. Un régime de promotion plus souple, surtout de la 1^{re} à la 2^e et de la 2^e à la 3^e année primaire.

Elle désire des futurs maîtres mieux préparés à l'aptitude à l'observation de l'enfant, à l'organisation du travail individualisé et de groupes, à la concertation.

Elle souhaite la collaboration d'un enseignant supplémentaire pour un nombre de classes à déterminer, ainsi que la collaboration étroite des spécialistes avec les maîtres de classe.

Ceci n'est qu'un petit aperçu du rapport, mais qui, je l'espère, vous en donnera une idée générale.

Autres informations

— La section d'Oron a accepté d'organiser notre prochain Congrès culturel. Nos vifs remerciements au président et à ses membres qui vont être sollicités pour l'aider dans la mise sur pied d'une jour-

née de rencontres toujours très sympathique.

- Le séminaire de Chexbres a choisi son thème: «**L'innovation, seul atout de l'économie suisse**». Espérons que le sujet intéressera bon nombre de collègues.
- Le livre de **Chant** ne sera pas distribué systématiquement, à la fin de la scolarité, mais pourra être gardé par l'élève qui le désire, ceci pour des raisons... financières..
- Nous avons obtenu l'assurance, de la

part du DIP, que tous les efforts étaient entrepris pour éviter les **effectifs** trop chargés. Vous êtes priés de nous signaler les classes visiblement trop chargées de façon que nous puissions intervenir en leur faveur.

Ainsi se termine mon petit tableau, que je ne prétends pas sans retouches ni complet. J'espère simplement avoir soulevé un coin du rideau qui vous masque trop souvent notre travail.

C. Gygax.



Informations SPV

Les articles de longueur fort diverse de cette suite se rapportent tous à des aspects de la rémunération des enseignants primaires. La formation des instituteurs vaudois ne leur offrant en fait d'occasions de travail ni dans le privé ni au service de la Confédération ou des seules communes, l'information des vingt-cinq états de notre pays (cantons et demi-cantons). Elle est basée sur les renseignements en possession de la SPV au sujet de 1977 et 1978. L'immobilisation des traitements vaudois à partir de 1976 et jusqu'en 1980 en tout cas permet d'affirmer que les conclusions au terme de l'examen de ces années seront aussi exactes en 1979, voire davantage même. Des indications incomplètes concernant nos confédérés ne sauraient non plus en général infirmer nos réflexions, bien au contraire.

Soucieux de ne pas influencer le jugement de nos lecteurs, nous évitons d'exprimer une opinion au terme de chaque parution, laissant à chacun le soin de conclure. Nous insérerons simplement la position du Comité cantonal en fin de publication.

Toute correspondance relative à ces textes rédigés à l'instigation du Comité cantonal, y compris — surtout même — des précisions, voire des rectifications, est à adresser au Secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Classe finale 20

A. Une classification qui s'adapte

Voici quelque dix ans que la grande révision de la classification des fonctionnaires vaudois s'achevait. Depuis, la commission paritaire et son groupe préparatoire en matière de classification n'ont pas chômé. C'est par dizaines, année après année, que des fonctions nouvelles ont été situées et d'autres, déjà existantes, maintenues ou, plus souvent, améliorées lorsque des éléments neufs le justifiaient. Ce souci d'adaptation à une réalité changeante comme à des besoins nouveaux est certainement à porter au crédit de l'Etat employeur.

B. Classe finale 20

Originellement, c'est 21 fonctions qu'en décembre 1969 le Conseil d'Etat colloquait en classe finale 20, rejointes en 1972 par l'instituteur primaire et la maîtresse ménagère jusqu'ici en cl. 19. Neuf ans plus tard, seules sept s'y trouvent toujours. Cependant, du fait de fonctions nouvelles ou reclassées, le total s'élève maintenant à quelque 27 fonctions.

C. Fonctions finissant en classe 20

Parmi les fonctions dont la classe finale est la 20, citons-en quelques-unes:

- chef agricole aux établissements de la plaine de l'Orbe
- collaborateur technique A
- diacre B
- infirmier-chef aux cliniques psychiatriques de Bellevue, Gimel, Prangins
- infirmier-moniteur principal
- inspecteur cantonal des toxiques
- instructeur-chef de la protection civile
- logopédiste (non universitaire)
- vérificateur des poids et mesures
- psychologue C
- secrétaire spécialisé d'un office de poursuite et faillite
- sergent de gendarmerie

D. Classification ou échelle des traitements?

Chacun jugera si le voisinage des fonctions précitées avec celle de maître primaire est flatteur, normal ou, au contraire, guère admissible. En d'autres termes, une carence des traitements du corps enseignant serait-elle causée par la classification ou par

l'échelle générale des traitements? Si une modification de la classification relève du seul Conseil d'Etat, une révision de l'échelle précitée est de la compétence du Grand Conseil. Sans doute n'est-il pas superflu de le rappeler.

(A suivre)

Nicod Paul
Secrétaire général SPV

RECTIFICATIF CONCERNANT L'ARTICLE N° 6

Une faute typographique, imputable à l'imprimerie, rendait sybillin le sens de la conclusion de notre précédent article. Nous présentons donc à nouveau ci-après les dernières et pénultième phrases de ce texte: «C'est aussi le moment de vérité pour Vaud qui depuis plusieurs années détient, et conserve en 1978 d'ailleurs, l'indice suisse de référence le plus élevé (169,77 points).»

Nous en profitons pour préciser qu'à 169,77 points ancien indice correspond 100,69 points selon celui en vigueur à partir de septembre 1977.

Postes au concours L'enfant, usager de la route

La période des postulations est ouverte du 1^{er} mars au 15 mai 1979. Une première série a paru dans la «Feuille des avis officiels» du mardi 27 février. Durant la période précitée, chaque numéro est susceptible de contenir de nouvelles mises au concours.

Rappelons que ce journal est à disposition dans tous les établissements publics du canton. Les brevetés de l'année 1978 sont autorisés à postuler.

Monique S.

Recyclages

Entre le 19 février et le 31 mars 1979, il sera organisé par le CPV:

- 6 cours de recyclage d'une semaine pour les maîtresses enfantines (français CIRCE I)
- le recyclage des maîtresses de SE, 1 et 2 P (français CIRCE I) se poursuit;
- 4 cours de développement ACM (maîtresses TA et de 1-3 P);
- 1 cours de 2 semaines pour les maîtres de 4^e 1979-1980;
- 1 cours de 2 semaines pour les maîtres de 5^e 1979-1980;
- 3 cours de mathématiques de 2½ j. (suite de la première partie du recyclage des maîtres des classes sup.);
- 9 cours de 1 semaine (français 2½ j. et fin du recyclage mathématiques des maîtres des classes sup.);
- 1 cours de 1 semaine de mathématiques pour les maîtres de 6^e 1979-1980;
- 4 cours de 1 semaine pour les maîtres de 7-9- P 1979-1980 (recyclage mathématiques, histoire biblique, éducation physique).

Indications obligamment transmises par M. Savary, directeur du CPV.

Monique S.

AVMCS

Nous prions les collègues intéressés de prendre note des dates de nos prochaines assemblées 1979:

- **MERCREDI 6 JUIN**
- **MERCREDI 21 NOVEMBRE**

Nous espérons vous rencontrer bientôt et vous saluons cordialement.

Le comité AVMCS.

Vous n'êtes pas sans ignorer, chers collègues, que depuis le début de l'année le TCS a lancé, dans le cadre de l'Année internationale de l'Enfant, une campagne appelée à mettre en évidence l'importance du comportement des élèves vaudois dans la circulation routière et propre à promouvoir la sécurité routière en général.

Cette campagne s'adresse à tous les enfants du canton âgés de 5 à 12 ans. Deux catégories ont été créées: la première comprenant les élèves de 5 à 8 ans et la seconde ceux de 9 à 12 ans.

Le public en général — et partant les membres du corps enseignant — peuvent signaler tout au long de l'année au secrétariat de la section vaudoise du TCS les actions accomplies par les enfants des deux catégories précitées, mettant en évidence un excellent comportement dans le cadre de la sécurité routière en général, par exemple:

- un geste personnel d'un écolier lors d'une situation critique de la circulation;
- une aide de l'écolier envers des personnes âgées ou invalides;
- une aide de l'écolier envers des camarades plus petits;
- un bon comportement de l'écolier dans la circulation;
- un travail personnel de l'écolier en faveur de la sécurité routière.

AVEPS

SKI ARTISTIQUE

Le cours des 27-28 janvier ayant été renvoyé pour mauvais temps, celui-ci est fixé aux **10-11 mars**.

Les Moulins, piste des Chevreuils. Coût: 55 fr.

Confirmer l'inscription jusqu'au 9 mars au soir auprès de Cl. Alain von Büren, rue du Temple 9, 1012 Lausanne. Tél. (021) 334296.

SKI STATIONS - SKI PRINTEMPS - SKI EXCURSIONS

Saint-Moritz: COMPLET

Zermatt: COMPLET

Haute-Route: COMPLET

Val-d'Isère: Encore quelques places. Renseignements et inscriptions auprès de J.-P. Paquier, Villardiez 18, 1009 Pully, tél. (021) 284978.

Un jury, comprenant des membres du TCS, de la brigade de prévention routière de la Gendarmerie vaudoise et de la SPV entre autres, décerne chaque mois un prix — sous forme de médaille — à un élève de chacune des deux catégories d'âge. Un prix spécial d'une certaine valeur sera attribué à fin décembre 1979 à l'enfant — dans chaque catégorie d'âge — qui aura accompli l'acte le plus méritoire de l'année.

Les résultats sont publiés chaque mois dans l'organe officiel du TCS et dans la presse quotidienne, les lauréats ainsi que la (les) personne (s) les ayant signalés étant avertis personnellement.

Tous ceux et celles qui veulent participer à cette campagne peuvent envoyer un rapport précisant: le nom et l'adresse de l'enfant ainsi que son âge, leur propre nom et adresse ainsi qu'un compte rendu de l'action méritoire à:

Section vaudoise du TCS
Commission de circulation
avenue Juste-Olivier 10-12
1001 Lausanne-cases

P. Gianini-Rima.

HOCKEY SUR GLACE, TOURNOI 1979

Lieu: patinoire Villars/Ollon.

Date: mardi 27 mars 1979 dès 19 h. 30.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 24 mars 1979 auprès de François Montanero, Mésanges 3, 1860 Aigle, tél. (025) 2 34 70.

SPL

L'assemblée générale aura lieu le **JEUDI 15 MARS 1979, À 16 H. 45** au Restaurant du Rond-Point de Beau-lieu, à Lausanne.

Il y sera question des traitements. La participation du secrétaire général de la SPV est assurée.

Venez tous et profitez de poser vos questions.

Organisation de la SPL

COMITÉ DE LA SPL 1978-1979

Président: RENAUD Claude, Bellevue 30, 1005 Lausanne, 22 61 67.

Vice-président: GERVAIX Pierre, Croix-Blanche 37, 1066 Epalinges, 32 28 17.

Secrétaire: TAUXE Georges, France 61, 1004 Lausanne, 36 77 84.

Secrétaire PV par intérim: MEJIA Béatrice, Mallieu 13, 1009 Pully, 28 39 57.

Caissier: DOLEYRES Gilles, rte Crissier 49, 1023 Crissier, 35 38 49.

Responsables pédagogiques: EBERHARD Madeleine, 14 Avril 1, 1020 Renens, 35 56 04.

AUBERT Philippe, Jolimont 21, 1008 Prilly, 35 39 68.

REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS COMMUNALES

Lausanne: BATAILLARD Philippe, J.-L. Bons 2, 1006 Lausanne, 26 36 60.

Prilly: GIROUD Yves, Grande-Rive 1007 Lausanne, 26 55 70.

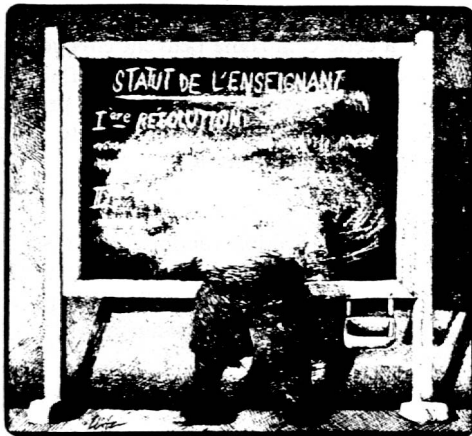
Pully: JOHR Edouard, Champ-Sole 26, 1012 Lausanne, 28 28 69.

Renens: POSSET François, Gare 5, 1012 Renens, 35 16 41.

Crissier: MOTTET Richard, Cerisiers 1023 Crissier, 34 02 00.

Cheseaux: BLANC François, Plantaz 1033 Cheseaux, 91 15 68.

Rédactrice de la rubrique vaudoise: M^{lle} Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.



Congrès SPR: LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

GENÈVE

Encore les prix

A la suite de notre assemblée du 12 février, nous avons adressé à la presse genevoise le communiqué que vous lirez ci-dessous. Nous rappelons à tous les collègues que les mesures adoptées pour manifester notre désapprobation doivent s'accompagner d'une prise de contact avec les communes afin qu'aucun quiproquo ne puisse s'insinuer sur le fondement de notre action. Cette entrevue devrait se faire conjointement avec l'inspecteur de circonscription.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONCERNANT LES PRIX SCOLAIRES

Oui à la fête, non au prix

Depuis 1975, les enseignants primaires demandent la suppression des prix. Toutes

les parties consultées: les parents, les instituteurs, les inspecteurs, les autorités scolaires et le chef du département soutiennent et approuvent ce point de vue, qui s'appuie, rappelons-le, sur les arguments suivants:

- les prix sont arbitraires parce qu'ils ne «récompensent» qu'une minorité d'enfants;
- ils distinguent des qualités et en ignorent d'autres;
- ils appartiennent au système «récompense-punition»;
- ils ne sont pas un élément d'émulation: en effet un enfant qui n'a pas de prix en 2P n'a pratiquement aucune chance d'en avoir dans le reste de sa scolarité;
- ils assignent à l'école un objectif: distinguer des élèves, ce qui est contraire à l'article 4 de la loi sur l'Instruction publique;

— tous les cantons romands ont abandonné ce système depuis fort longtemps.

Depuis quatre ans les enseignants primaires ont épuisé toutes les voies normales pour faire aboutir leurs démarches. Pendant ce temps le dossier fait la navette entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Celui-ci, chargé d'établir un rapport basé sur une appréciation objective des opinions en présence, s'en tire avec quelques lignes d'explication:

«Le Conseil d'Etat estime qu'il ne convient pas de modifier l'usage selon lequel un prix est décerné, à la fin de l'année scolaire, aux élèves de l'enseignement primaire qui se sont distingués par leur travail et leur conduite. Il souhaite que le Grand Conseil se prononce sur la question.»

Ensuite de quoi le Grand Conseil renvoie le dit rapport à ses auteurs le jugeant incomplet et manquant de sérieux!

Excédés de ces tergiversations qui n'ont été trop duré, sur un sujet qui ne demandait pas tant d'honneurs, les enseignants romands groupés au sein de la SPG se sont réunis en assemblée générale le 12 février 1979 et ont décidé de manifester leur désapprobation contre le système des prix et de protester contre la lenteur des pouvoirs publics en entreprenant une ACTION COLLECTIVE-ANTI-PRIX.

La SPG a vivement recommandé à ses membres de prendre, en collaboration avec les inspecteurs, des contacts avec les autorités communales afin de leur exposer la situation.

Il va sans dire que si le Grand Conseil venait à prendre une décision conforme aux vœux des enseignants dans un délai suffisant pour avoir des effets sur les propositions de juin 1979, la situation serait toute différente.

Enfin la SPG tient à redire son soutien à la fête, soutien expressément conditionné par la disparition des prix.

Pour plus de clarté, nous avons encore adressé à la commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil la lettre suivante en date du 13 février 1979:

Objet: suppression des prix

Monsieur le président,

Vous connaissez notre position quant aux prix. Nous n'y reviendrons pas.

Cependant, il est peut-être utile que nous précisions ce qui suit:

1) Il n'entre pas dans les intentions de la SPG de considérer la suppression des prix comme une première étape vers la suppression des notes scolaires.

Les autres cantons romands, comme nous engagés dans la coordination, ont supprimé depuis longtemps les prix sans pour autant en faire le préalable à supprimer les notes.

2) Nous travaillons depuis plusieurs années sur la question de l'évaluation du travail scolaire. De nombreuses études ont été faites en Suisse et à l'étranger. Ce sujet préoccupe nombre de personnes (à preuve la motion N° 4975 de M^{me} Martin et MM. Yersin et de Tolédo) mais nous pensons que vu sa complexité il convient de se montrer très attentifs et circonspects.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Liliane Urben, présidente.

D'autre part, nous avons demandé au Schweizerische Lehrerverein de nous indiquer si en Suisse alémanique la pratique des prix existait encore. Nos collègues ont bien fait les choses, ils ont envoyé un questionnaire à leurs 20 sections cantonales. Réponses unanimes: dans aucun canton d'outre-Sarine on ne distribue de prix.

Malgré cela les prix ont encore d'ardents défenseurs. Trois députés genevois: MM. Guidini, De Tolédo et Soldini (notre ancien collègue...) viennent de déposer un projet de loi visant à inonder les gosses de prix:

- Prix d'activités créatrices,
- prix de travaux manuels,
- prix de travaux à l'aiguille,
- prix d'éducation physique,
- prix de musique,
- prix de politesse,
- prix de camaraderie...

Le texte de ce qui n'est pas un canular n'est pas encore disponible — du moins pour nous, la presse ayant droit à des avant-première en la matière — il ne nous est donc pas possible d'en dire davantage. Pourtant si l'on se base sur les propos de

l'un des auteurs rapportés dans la «Tribune de Genève», du 24.2.79, on n'y perd son latin. Oyez plutôt:

«Il est évident que ce ne sont pas les élèves doués qui ont besoin de stimulant.»

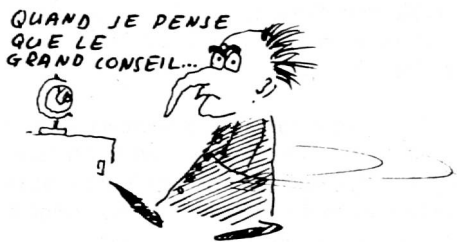
«Il serait faux de bannir de l'école tout esprit de compétition.»

«La vie, qu'on le veuille ou non comporte la compétition... à commencer par le sport.»

Donc, si nous comprenons bien, dans l'esprit de ces trois innovateurs, les traditionnels «Bons élèves» devront être pénalisés? Mais la compétition récompense-t-elle les mauvais sportifs? A propos de comparaison avec le sport, tous les citoyens sont-ils — comme les élèves avec l'école — contraints à participer aux joutes sportives?

On parle aussi de «récompenser l'effort accompli». A ce propos ne devrait-on pas décerner des palmes aux auteurs de ce projet ridicule et les envoyer se reposer? Gageons qu'au moment où ce numéro de l'«Educateur» paraîtra, le Grand Conseil (il en discutera le 8.3.1979) aura déjà expédié à la maculature ce papier stupidement gaspillé. Encore un arbuste de fauché!

Liliane Urben.



SANGLIER FOU

Enseignement et Grand Conseil

«Ecole, unique sujet de notre parlement»...
(ou presque!)

Il faudrait faire le compte des motions, projets de lois et autres interpellations déposés par les députés Genevois à propos d'école. Surchauffe et inflation: pas une session du Grand Conseil qui ne lui consacre une heure ou deux. On rivalise d'intérêt, d'imagination, d'ingéniosité et de curiosité.

Nous, prosaïquement, nous attendons encore le député qui déposera une motion pour qu'on accorde à l'enseignement primaire le budget du strict nécessaire à l'application des art. 4 et 5 de la LIP, ou cet autre élu qui demandera qu'on ne pignote plus sur le contingentement à l'entrée aux études pédagogiques...

En attendant donc, nous soumettons à votre réflexion 4 motions que le Grand Conseil a renvoyées à sa commission de l'enseignement et de l'éducation pour examen.

La pratique démocratique de ce groupe parlementaire veut que nous soyons en principe consultés. Aussi le comité vous serait-il reconnaissant de lui faire part de vos remarques et commentaires, même en style télégraphique.

SECRETARIAT DU GRAND CONSEIL 4947

Propositions de M^{mes} J. Gillet et H. Braun, 27 avril 1978.

Motion

concernant une meilleure coordination
des programmes scolaires
et des différents ordres d'enseignement

LE GRAND CONSEIL, conscient de la nécessité de favoriser la création de filières qui permettent aux élèves de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles;

soucieux de combler les lacunes dans la coordination des programmes scolaires aussi bien dans la perspective des études longues que celle de l'entrée dans la vie professionnelle, invite le Conseil d'Etat à étudier:

la mise en place d'un tronc commun entre la 6^e année (primaire) et la 7^e année (cycle d'orientation) de la scolarité obligatoire;

l'ouverture de nouvelles classes préparatoires ou «classes passerelles» au 10^e degré afin de préparer certains élèves à leur entrée au collège de Genève ou en apprentissage;

la création d'un organe de coordination des programmes rassemblant les représentants des divers ordres d'enseignement, y compris les écoles professionnelles et l'office d'orientation et de formation professionnelle.

SECRETARIAT DU GRAND CONSEIL 4975

Proposition de M^{me} Simone Martin et MM. Edouard Yersin et Jean de Tolédo, 16 juin 1978.

Motion

concernant une amélioration
de l'orientation des élèves
pendant la scolarité obligatoire

LE GRAND CONSEIL, constatant que l'orientation des élèves se fonde sur des critères qui semblent aujourd'hui inadéquats;

convaincu de la nécessité de maintenir ouverts le plus longtemps possible les choix scolaires et professionnels;

souhaitant, par une large ouverture de l'école vers l'extérieur, donner aux élèves l'information nécessaire à ces choix, invite le Conseil d'Etat:

1. à étudier un réaménagement et une condensation des programmes permettant un développement et un élargissement de la culture générale, ainsi qu'un renforcement des connaissances fondamentales;

2. à étudier la mise en place d'un plan d'information élargi s'ouvrant sur les diverses carrières par le moyen de stages;

3. à procéder à une révision de l'évaluation des performances des élèves en cherchant le moyen de prendre en compte, à côté des notes sanctionnant les performances scolaires traditionnelles, d'autres aspects de leurs activités;

4. à examiner la définition d'objectifs scolaires qui doivent pouvoir être atteints par le plus grand nombre au terme de la scolarité obligatoire, au travers d'une structure scolaire présentant un minimum de différenciations sélectives. Le but à atteindre étant d'offrir, au terme du 9^e degré, un éventail de choix aussi large que possible.

SECRETARIAT DU GRAND CONSEIL M21

Proposition de M^{me} Anne Petitpierre de M. Edouard Yersin, 18 janvier 1979.

Motion

concernant la formation musicale

LE GRAND CONSEIL, conscient de l'importance qu'il convient d'accorder à la culture musicale et en particulier à l'enseignement de la musique;

soucieux de voir se réaliser une meilleure coordination entre les diverses instances qui s'en occupent;

soucieux d'assurer une utilisation optimale des subventions qu'il accorde aux écoles de musique, invite le Conseil d'Etat:

1. à promouvoir toutes les mesures propres à faciliter encore l'étude de la musique pour les enfants et à renforcer cet enseignement dans les écoles publiques,
 - a) en encourageant, dans ce secteur, l'intervention accrue de maîtres spécialisés,
 - b) en étudiant la possibilité de transférer l'initiation musicale des écoles de musique subventionnées à l'enseignement public,
 - c) en accélérant les travaux en vue d'une meilleure continuité du programme entre les divers degrés de l'enseignement public, jusqu'aux écoles de la division supérieure,
 - d) en examinant la possibilité de réserver dans le cadre de l'horaire scolaire des moments où l'on intégrerait les cours instrumentaux donnés par les maîtres des écoles de musique ou par les professeurs privés;
2. à donner une suite au rapport sur l'enseignement de la musique de 1970.
 - a) en cherchant à mieux définir les rôles respectifs, d'une part, des écoles subventionnées et de l'enseignement privé et, d'autre part, de l'enseignement public,
 - b) en établissant les priorités qu'il convient de respecter dans l'utilisation des ressources de l'Etat,
 - c) en créant un conseil supérieur de musique chargé de superviser l'application générale de la politique de l'enseignement musical.

* * *

Proposition de M^{me} Hélène Braun et M. Jean-Philippe Maître, 19 janvier 1979.

Motion

concernant la participation
dans l'enseignement public

*Nous pensons qu'il faut lire: «Tronc commun en 7^e CO.»

GRAND CONSEIL

considérant le nouvel article 5 de la loi sur l'Instruction publique qui prévoit que «l'autorité scolaire encourage la participation active des maîtres, des élèves et de leurs parents aux responsabilités scolaires»;

constatant la complémentarité de l'école et de la famille, réaffirmée dans cette disposition qui stipule que «l'école publique complète l'action éducative de la famille en relation étroite avec elle»; désireux d'instaurer des structures qui permettent une meilleure collaboration entre l'école et la famille;

invite le Conseil d'Etat

à favoriser, dans l'enseignement primaire, la création de conseils d'école permettant de renforcer la participation des parents et des enseignants aux responsabilités scolaires et d'intensifier les relations entre l'école et les municipalités;

à promouvoir dans les établissements secondaires une participation quadripartite appropriée, à laquelle seraient associés le directeur et les doyens, les enseignants, les parents, les élèves du niveau secondaire supérieur;

à modifier les compétences de la Conférence de l'Instruction publique pour qu'elle joue aussi un rôle de coordination des organes de participation qui seraient mis en place dans les différents degrés d'enseignement.

EXTRAIT DE L'EXPOSÉ

DES MOTIFS:

1. Participation dans l'enseignement primaire

Comme nous l'avons évoqué, la participation personnelle des parents lors d'entretiens ou de réunions de parents demeure essentielle, et doit être encouragée.

Du fait de la structure de l'enseignement primaire où chaque école n'est pas organisée de manière hiérarchique avec un directeur à sa tête, il n'est pas possible de retenir le modèle français de gestion paritaire. Néanmoins, un conseil d'école pourrait être créé auquel seraient associés des représentants des parents, des enseignants, de la municipalité, de même que l'inspecteur responsable de l'école.

Ses compétences porteraient sur:

- l'information des enfants (par exemple et comme cela est déjà le cas, dans les domaines de la sexualité, drogue, lecture, spectacles, etc.);
- l'information des parents;
- les classes surveillées;
- les activités post-scolaires et parascolaires;

- l'organisation de fêtes (ex. promotions où le rôle des communes est essentiel);
- l'ouverture de l'école au quartier ou à la vie de la commune ou du village (là encore la collaboration de la municipalité est indispensable).

En outre, des préavis pourraient être demandés à ce conseil qui toucheraient des domaines tels que:

- les devoirs à domicile;

- l'introduction de branches nouvelles (sans répercussion sur le plan romand);
- les prix, les horaires, les vacances.

Ces préavis seraient transmis à la Conférence de l'Instruction publique, car ils concernent des domaines de compétence cantonale.

La création de ce conseil ne serait pas imposée. Elle devrait correspondre à un réel besoin sur le plan local.

La chronique du cactus

Mixité pour les travaux à l'aiguille et les travaux manuels

Dans sa séance du 8 février dernier, le Grand Conseil a accepté le rapport de majorité de la Commission de l'enseignement et de l'éducation concernant la motion Lucchetta-Cristin. Celle-ci invite le Conseil d'Etat:

- à présenter un rapport sur l'introduction d'une mixité complète de ces disciplines tout en maintenant la spécificité des matières enseignées et de leur objectif;
- à renseigner le Grand Conseil sur les incidences d'une telle modification au niveau de l'organisation du travail et du contenu des programmes.

Autrement dit les filles auront accès aux travaux manuels et les garçons à la couture. Tout porte à penser que cette tempête dans un dé à coudre retombera d'elle-même et qu'il suffira de très peu de temps pour que tout se passe bien, sans que les filles deviennent des garçons manqués ou que les garçons s'efféminent, puisque c'est ce que l'on semblait craindre le plus. Du côté des enfants, on réagit plus sainement quand s'agitent de vieux fantômes (ou fantasmés):

Brèves informations

Savez-vous que:

— Un(e) remplaçant(e) qui effectue un long remplacement (un mois et plus) gagne en moyenne Fr. 1850. — par mois, vacances non payées?

— Sur pression de parents on a réussi à «déplacer» une candidate appelée à la rescousse pour prendre en catastrophe une classe?

— Certains inspecteurs sont de véritables animateurs pédagogiques et que ce n'est que bonne foi de le dire?

— Mais que tel autre en est encore à faire la comptabilité des arrivées tardives ou des excuses pour absence d'élèves?

— La tribune du Grand Conseil est un lieu public d'accès gratuit, d'où l'on apprend plus sur l'exercice de la démocratie que dans 36 brochures d'éducation civique même mises au goût du jour?

— L'art. 18 du nouveau statut de l'enseignant est appliqué différemment selon que l'on appartient au secteur primaire ou secondaire? Ici l'anticipation accordée est appliquée, là on tergiverse et coupe les cheveux de bébé en quatre?

— Au Cycle d'Orientation on juge normal d'accorder environ une heure de décharge hebdomadaire pour la maîtrise de classe et que dans l'enseignement primaire on juge normal que «l'accueil des parents, des élèves», soit inclus dans l'horaire... normal?

— Le cactus soussigné s'instruit beaucoup à lire pour vous et pour mieux vous défendre, les textes officiels?

— Monsieur R. Ducret, chef du département des Finances, lors de la dernière entrevue avec le Cartel intersyndical, aux craintes que nous évoquions sur le budget accordé à l'enseignement primaire, a répondu: «Cette fois c'est le tour de l'enseignement primaire»?

— Nous fondons beaucoup d'espoirs sur cette déclaration?

— Parfois, il vaut mieux arriver de St-Julien que de Meyrin (ou Lancy, ou Versoix) à la piscine des Vernets pour avoir droit au ticket d'entrée pour sa classe?

— Telle collègue enseigne aux parents de ses élèves les math. modernes «le soir après le souper» et que ça marche bien?

— Même les élèves de 1P qui utilisent encore des brochures de lecture style 1935 les trouvent complètement c...? (Mais qu'ils ont tort de le dire à la maîtresse, qui se vexe.)

Le cactus

La maîtresse en balade

«L'embryon d'une transformation de l'homme existe-t-il?»

Voyager avec cette question donne à la vie une grande intensité. C'est cette interrogation qui m'a amenée à visiter l'Oak Grove School de Krishnamurti à Ojai en Californie.

Cette école est située dans une vaste propriété. Pas de barrières, pas de portail, mais un chemin de terre nous conduit sous les vieux chênes où un unique pavillon et deux caravanes abritent une trentaine d'enfants de 5 à 14 ans.

La journée commence par une réunion silencieuse ou en musique ou par une discussion générale. Y participent les élèves, les maîtres et les parents qui le désirent. Ensuite, des groupes se forment et l'étude d'un programme classique commence. Les branches traitées sont anglais, mathématiques, sciences, biologie, physique, histoire, sciences humaines. S'y ajoutent les arts, la poterie, le tissage, équitation, connaissance du milieu, sports, jeux, yoga, musique.

L'école commence à 8 h. 30 avec un arrêt de 10 h. à 10 h. 30, repas de 12 h. à 13 h. en commun, sous les chênes, et arrêt à 15 h.

Au premier abord, cette école ne semblait pas présenter de caractéristiques particulières. Il me fallut une observation plus attentive pour constater que quelque chose prenait naissance.

La plupart des systèmes éducatifs fluctuent entre deux variantes: soit l'enfant s'exprime et fait ce qu'il désire soit il s'ajuste à ce que l'adulte désire ou exige de lui. On peut même dire que le jeu éducatif est un vaste compromis entre les pulsions de l'enfant et les pressions de l'adulte. L'école Krishnamurti d'Oak Grove rompt ce schéma.

Ici, les enfants ne sont pas contraints et en même temps ne sont pas laissés à leur propre impulsion ou désir.

Un climat général et réciproque d'attention est éveillé.

Le maître veille à ce qui se passe. Une question est-elle répondue, l'enfant a-t-il pu s'exprimer? a-t-il reçu ce dont il avait besoin? Ceci n'est pas à sens unique. Cet état est également requis de l'enfant. Enlève-t-il ses chaussures pour entrer dans une pièce? Ecoute-t-il ses camarades? Interrompt-il le maître? Ce qui est nouveau est que ceci n'est pas demandé au nom du respect ou du conformisme mais accueilli comme une nouvelle façon d'être.

Cet état d'écoute, cette sensibilité ne peut être éveillée chez l'enfant que si le maître lui-même le ressent et est capable de donner sa pleine attention à chaque situation.

Il serait faux de penser que c'est un nouveau système qui va remplacer les systèmes autoritaires ou permissifs. L'enseignant doit être attentif aux besoins de l'enfant mais aussi à ses propres réactions et conditionnements afin que, à chaque fois, la **réponse surgisse de la situation elle-même** et n'est pas le résultat d'un concept ou idée préétablie.

Ceci paraît extrêmement simple, et probablement en est-il ainsi. Mais cette simplicité, ce sens d'harmonie que l'on découvre ici est le fruit d'un long dépouillement de la part des maîtres qui abandonnent tout sens psychologique de posséder une vérité quelconque: «Les faits parlent et on apprend à vivre avec ce qui est.»

C'est ce que nous confirme le directeur Mark Lee. «Nous ne poussons pas une philosophie. L'école n'est pas une préparation pour la vie. L'école est la vie. C'est la qualité de votre vie telle qu'elle est maintenant qui constitue les racines de ce que vous serez plus tard, non ce que l'on apprend.

Il n'y a pas de division entre vivre et apprendre, comme il n'y a pas de division entre l'individu et la société. Il ne s'agit pas d'enfermer l'enfant sur lui-même mais de le relier au reste du monde. A ce titre, on peut se poser la question qu'est-ce qu'apprendre? Apprendre, c'est communiquer des

faits, mais c'est trouver la place du savoir alors une vaste ouverture se fait po l'esprit humain.»

Dans quelle mesure les parents participent-ils à cette nouvelle façon d'être? Certains sont venus de loin. Ils ont changé de lieux, ont dû s'adapter à un nouveau travail. Estiment-ils avoir ainsi fait suffisamment pour leurs enfants et se remettre ensuite aux enseignants pour élever quelque chose de nouveau de l'enfant?

Non, car ce mouvement éducatif demande plus des parents. Pas de devoirs domicile, pas de répétitions de leçons, mais une exploration commune des maîtres et des parents sur les multiples influences qu'ils vont marquer l'enfant; comment utiliser la télévision, quel est l'impact du langage, fait de jurer par exemple sur le cerveau humain? Que signifie l'ennui chez l'enfant?

Ces thèmes et bien d'autres sont explorés ensemble car dans ce courant éducatif apprendre et vivre ne font qu'un.

Apprendre pour les enfants qui fréquentent cette école, pour les parents, pour les maîtres mais aussi pour les visiteurs tels que moi qui, longtemps encore, voyagerai avec ce parfum de simplicité et d'attention découverte sous les vieux chênes de l'Oak Grove Krishnamurti School à Ojai.

Gisèle Balley

Assemblée(s) générale(s)

Mercredi 28 mars

(Lundi 9 avril 1979 à 20 heures)*

Lien à préciser: une communication suivra.

Ordre du jour: statuts SPG; divers.

* Si l'ordre du jour de la première assemblée est épuisé, la seconde est annulée.

Rédactrice de la rubrique genevoise
M^{me} Liliane Urban, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.



Congrès SPR: LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Poursuivant son survol de l'économie des cantons romands, JEUNESSE ET ÉCONOMIE présente le canton du Valais. Les enseignants peuvent commander gratuitement ce dossier s'ils souhaitent pouvoir le remettre à leurs élèves. S'adresser à: JEUNESSE ET ÉCONOMIE, case postale 401, 1211 GENÈVE 26, tél. (022) 43 52 00.

L'économie valaisanne

Le Valais est un canton de taille respectable, le plus grand de Suisse romande de par sa superficie, même si le 6% seulement de sa surface est utile du point de vue agricole, en raison d'un relief tourmenté. Depuis 1950, le Valais a «mis les bouchées doubles», réalisant une mutation économique très marquée: aujourd'hui un seul Valaisan sur 20 est employé dans le secteur primaire, contrairement à l'image que l'on se fait encore des habitants de ce canton. Certes, les conditions naturelles sont idéales pour les cultures maraîchères, fruitières et viticoles.

L'industrialisation s'est effectuée au début du XX^e siècle, conditionnée par l'hydroélectricité. Ainsi le Valais est-il devenu producteur d'aluminium (Alusuisse) et de produits chimiques, second canton suisse dans cette branche (Ciba-Geigy, Lonza), la métallurgie (Giovanola) et la mécanique ont suivi. Le Valais n'est-il pas le canton romand qui entre 1965 et 1975 a enregistré le plus grand nombre d'ouvertures d'entreprises (+ 10,8%)? Aujourd'hui, on recense dans le canton 198 petites et moyennes entreprises, souvent artisanales, fabriquant des produits très diversifiés, biens de production le plus souvent destinés à des entreprises extérieures. La vocation première du Valais est pourtant tertiaire. Son secteur réside dans le tourisme: 10 millions de nuits par an, soit un afflux moyen quotidien de 27 000 personnes. L'économie montagnarde est axée non seulement sur le tourisme, mais aussi sur l'enseignement — nombreux instituts privés — et sur la santé — centres de repos, cliniques d'altitude. Mais le Valais doit prendre garde à ne pas saturer ses vallées et ses sites, les déparant à jamais... Autre zone d'ombre: le niveau de vie. Même si les salaires ont fortement augmenté en Valais depuis deux décennies, les revenus moyens des Valaisans restent en queue de liste sur le plan suisse.

LE VALAIS EN QUELQUES CHIFFRES

Superficie: 5226 km².
Population: 213 700 habitants.
Densité: 40,5 habitants au km².

Nombre d'exploitations économiques en 1975:

— primaire (agriculture, viticulture)	2673
— secondaire (industrie et artisanat)	2813
— tertiaire (commerce, services, administration)	8475

Revenu cantonal: 3230 millions de francs.

Revenu par tête d'habitant: 15 102 fr.

Lits d'hôtels: 33 367 en 1977.

Nuitées: 3 117 201 en 1977.

Nombre de véhicules à moteur: 75 107 en 1977.

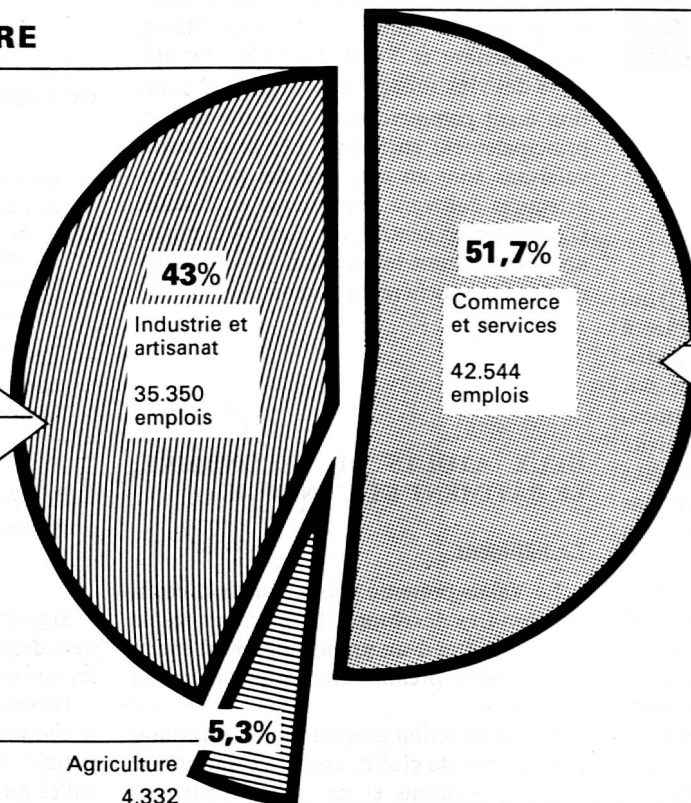
Nombre de voitures particulières pour 1000 habitants: 298 en 1977.

OU TRAVAILLENT LES QUELQUE 82.226 «VALAISANS» ACTIFS

Source: recensement fédéral des entreprises de 1975

SECTEUR SECONDAIRE

Bâtiment génie civil	13,1%
Métallurgie, artisans sur métaux	9,1%
Ind. chimique, pétrole	6,7%
Bois et papier	3,3%
Alimentation-tabac	2,8%
Machines	2,3%
Energie	1,7%
Autres industries	4%



SECTEUR TERTIAIRE

Hôtellerie	12,9%
Commerce de détail	8,7%
Administration	6,9%
Transports et communications	6,3%
Hygiène publique	3,9%
Commerce de gros	2,8%
Banques et assurances	2,7%
Bureaux de consult.	2,7%
Autres services	4,8%

SECTEUR PRIMAIRE

Le secteur tertiaire valaisan a absorbé, depuis 1950, une grande partie des travailleurs de l'agriculture. Quant à l'industrie, elle est en progression et provient pour un grand nombre de petites entreprises et de l'artisanat.

L'économie valaisanne en expansion

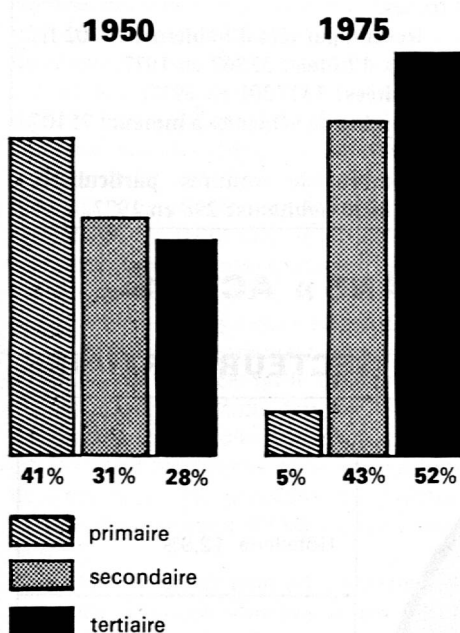
FORTE MUTATION DE LA DÉMOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

1 actif sur 3 a deux métiers

Peu de régions de Suisse ont autant changé que le canton du Valais au cours des dernières décennies. L'expansion économique a provoqué le déplacement de la population active du secteur primaire aux secteurs secondaire et tertiaire.

On observe une concentration toujours plus marquée des places de travail vers les districts économiquement forts, à savoir Monthey, Sion, Sière, Viège et Brigue. Par contre, les effectifs diminuent dans les districts de St-Maurice, Entremont, Martigny, Conthey, Hérens et Conches.

Les graphiques ci-après soulignent ce passage rapide — en une génération — des Valaisans du primaire au tertiaire :



Nombreux sont les Valaisans (1 sur 3) qui réalisent des revenus appréciables grâce à une double activité: le travail dans l'agriculture ou le tourisme (moniteurs de ski, guides), temporaire et au gré des saisons, vient pour eux s'associer à une activité d'employé dans un autre secteur, le plus souvent le tertiaire. Ce peuple de paysans est devenu fonctionnaire, employé ou ouvrier. Par nécessité. Mais il a gardé de la terre à cultiver. Par fidélité et par besoin.

Ce phénomène, dit communément des «double-actifs», revêt en Valais une importance indéniable, tant pour la source de revenus qu'il représente que pour le maintien des cohésions sociales culturelles et familiales.

Le Valais est de moins en moins un canton d'agriculteurs et de vigneron professionnels, et de plus en plus une région d'employés-paysans.

UNE VOCATION VINICOLE, FRUITIÈRE ET MARAÎCHÈRE

Un quart de siècle a suffi pour bouleverser totalement les structures de l'économie valaisanne: en 1950, 2 personnes sur 5 travaillaient encore dans l'agriculture et l'élevage, soit le 41% de la population active. Aujourd'hui, le secteur primaire n'absorbe plus que 5% de la population active (soit une personne sur vingt). Pourtant l'agriculture reste un point fort de l'économie valaisanne. Dans son ensemble, elle produit autant que dans les années 1950.

Mais certaines productions ont fortement crû: ne récolte-t-on pas aujourd'hui 5 fois plus d'abricots qu'il y a 25 ou 30 ans en Valais? Et de ce fait, ce sont les cultures spéciales, viticultures, fruits et légumes, qui représentent les $\frac{3}{4}$ du rendement agricole brut du Valais.

L'agriculture de montagne a en effet perdu, comme partout, une bonne part de son importance. Le cheptel bovin a fortement diminué et le canton doit même importer du lait. En revanche, la production de fruits et légumes est abondante, et le Valais produit chaque année quelque 90 millions de kilos de fruits et de légumes, soit 14 kilos par habitant du pays. Pommes, poires, abricots, carottes, oignons, choux, tomates forment la plus grande part des cultures fruitières et maraîchères. La viticulture reste néanmoins le principal atout agricole du Valais: en effet, le Valais est le premier canton viticole de Suisse, avant Genève et Vaud. Le Valais produit 45% des vins suisses. Les $\frac{2}{3}$ de la production étant commercialisés hors du canton, principalement en Suisse. Les producteurs valaisans sont en majorité des petits propriétaires cultivant leurs terres en famille. C'est le Valais central, au climat sec, qui de nos jours assume la vocation viticole, arboricole et maraîchère du canton.

DEUX ATOUTS DU SECONDAIRE: LE BÂTIMENT ET L'ÉNERGIE

Le bâtiment

Le Valais présente un secteur de la construction très développé. Le bâtiment/génie civil constitué d'un grand nombre d'entreprises, est le premier employeur industriel du canton.

La construction proprement dite a connu une période de gloire, avec les créations de nouvelles stations et des autres constructions dues à l'afflux touristique. Aujourd'hui, «Lex Furgler» oblige, l'accent se porte sur le génie civil.

L'aménagement de grandes voies de communication est en cours:

- l'autoroute St-Maurice-Riddes
- l'autoroute du Simplon
- la route du Grand-Saint-Bernard
- le tunnel ferroviaire de la Furka.

L'énergie: le quart de la production suisse d'électricité

Les ressources énergétiques ont largement contribué à l'essor économique du Valais, en suscitant dans le canton l'implantation d'entreprises dévoreuses d'électricité (production d'aluminium, chimie en particulier) et en procurant au génie civil l'occupation nécessaire aux aménagements indispensables (routes d'accès, barrages, ouvrages d'art, conduites forcées etc.).

Aujourd'hui, le Valais compte 27 unités de production, qui totalisent un rendement approximatif de 10 milliards de kwh par année, soit plus d'un quart de la production suisse (36 milliards).

Les 5 principales centrales hydroélectriques valaisannes:

- La Grande Dixence 1600 millions de kw
- La centrale thermique de Vouvry S.A. 1300 millions de kw
- Les Forces motrices de Mauvoisin S.A. 831 millions de kw
- Rhonewerke AG 680 millions de kw
- Kraftwerke Mattmark AG 543 millions de kw

Signalons que le Valais envoie les deux tiers de la production hydro-électrique vers les autres cantons.

Diversification: une conduite traversant le canton de part en part, achemine du gaz naturel étranger aux établissements de la vallée du Rhône.

Le Valais semble donc paré face aux menaces relatives à la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

L'industrie et les arts et métiers emploient deux Valaisans sur cinq, un dans des entreprises de dimension industrielle (plus de 7 personnes occupées), l'autre dans l'artisanat.

L'implantation de grandes entreprises vouées au travail de l'aluminium et à la fabrication de produits chimiques avait donné le coup d'envoi principal de l'industrie valaisanne.

En effet, leurs programmes de fabrication nécessitaient le recours à l'électrolyse et à une quantité importante d'énergie électrique. Or, la technique n'avait pas encore trouvé le moyen de transporter l'énergie électrique sur de longues distances sans perte de courant. Ainsi, trois grandes entreprises, Lonza (en 1897), Ciba (en 1904) et Alusuisse (en 1905) s'installèrent-elles près des sources énergétiques. Aujourd'hui, ces entreprises mondialement connues emploient environ 60% de la main-d'œuvre industrielle du canton (chimie à Viège et Monthey, aluminium à Champis et à Steg).

Il était naturel que la diversification industrielle valaisanne s'oriente vers ces deux secteurs clefs que constituent la métallurgie et la chimie. En Valais, on produit des métaux ferreux et non ferreux, des produits agro-chimiques et de chimie organique, des substances chimiques ou pharmaceutiques de base, des cosmétiques, des explosifs même.

Le Valais se situe ainsi au second rang des cantons suisses, après Bâle, du point de vue du nombre d'emplois (près de 5500) relevant de la chimie.

Le tertiaire, vocation première du Valais

TOURISME ET ÉCONOMIE MONTAGNARDE

10 millions de nuitées par an

Le Valais enregistre le 10% des quelque 30 millions de nuitées réalisées annuellement dans les hôtels et pensions helvétiques. Ajoutons environ 7 millions de nuitées dans la para-hôtellerie (chalets, maisons de vacances, logements chez l'habitant). Le tourisme est donc un apport solide à l'économie valaisanne et a fortement stimulé le secteur de la construction.

On relève en Valais trois types de stations touristiques :

- les **stations surgies «ex-nihilo»**, pour les skieurs avant tout, et de construction récente : Anzère, Thyon 2000, Aminona, Super-Nendaz figurent parmi elles.
- les **stations nées de l'alpinisme**, anciens villages voués aussi bien aujourd'hui au tourisme d'été que d'hiver : Saas-Fee, Zinal, Zermatt ou Verbier par exemple.
- les **stations nées des avantages climatiques** pour les séjours en été ou les cures de santé : citons parmi elles Montana et Champéry.

L'importance économique particulière du tourisme réside dans le fait que cette branche peut se développer précisément dans les régions où la petite industrie et même l'agriculture ont beaucoup de peine à prospérer.

Le tourisme valaisan est aujourd'hui le moteur de l'économie montagnarde du canton.

ENSEIGNEMENT ET HYGIÈNE PUBLIQUE

A l'actif du secteur tertiaire, outre l'activité habituelle d'un réseau administratif fortement représenté (banques, assurances), il convient de souligner la vocation culturelle du Valais, au niveau de l'enseignement, et l'importance du domaine de l'hygiène publique.

Le Valais ne possède pas d'université, mais a été pendant longtemps le siège de collèges religieux assurant une solide formation culturelle de la jeunesse. Aujourd'hui, ces établissements sont assimilés à l'enseignement public valaisan. En outre, de nombreuses petites écoles privées participent au développement des régions touristiques et montagnardes.

L'hygiène publique, avec les hôpitaux et établissements de soins, occupe à elle seule 3.9% de la population valaisanne. Chaque ville importante possède un hôpital, qui dépend non pas du canton mais des districts, en ce qui concerne les établissements de soins généraux.

Néanmoins, l'hôpital psychiatrique de Monthey appartient, quant à lui, au canton.

Si le recrutement des médecins se fait à l'extérieur du canton, le personnel soignant est formé en Valais, notamment dans les écoles de Viège, Monthey, Brigue et Loèche-les Bains.

EVOLUTION DE L'INDUSTRIE VALAISANNE

Structure de l'emploi en 1965-1975

	1965 35.323 emplois	1975 35.350 emplois
Bâtiment, génie civil	13.361	10.808
Métallurgie, artisans sur métaux	7.475	7.481
Industrie chimique et traitement du pétrole brut	4.195	5.520
Industrie du bois et du papier	2.751	2.688
Produits alimentaires, boissons et tabac	2.287	1.851
Machines, appareils et véhicules	1.241	1.397
Electricité, gaz et eau	769	3.359
Autres industries	3.244	

De 1965 à 1975, l'industrie valaisanne a réussi un remarquable redéploiement. Preuve en soit la stabilité de ses effectifs alors que tant sur le plan suisse que dans les autres cantons romands, l'industrie est plutôt en perte de substance...

LES PRINCIPAUX EMPLOYEURS DU CANTON

1. L'administration fédérale : avec en 1972 : 3250 personnes, employées dans les PTT, CFF, l'administration centrale, les douanes, les places militaires (Sion, St-Maurice) et une sous-station de recherche agronomique dépendante de celle de Changins.
2. Aluminium Suisse S.A. : 2796 personnes.
3. L'administration cantonale, avec 2560 personnes (non compris les enseignants des communes).
4. Lonza AG : 2430 personnes.
5. Ciba-Geigy : 2350 personnes.
6. Migros : 850 personnes.

L'économie valaisanne, c'est aussi

- Les eaux minérales Aproz (Aproz-Nendaz)
- Une fonderie à Ardon qui diversifie dans les collecteurs pour l'énergie solaire
- La Société suisse des explosifs, à Brigue, qui fournit des explosifs aux entreprises de génie civil
- La Raffinerie du Sud-Ouest, à Collombey, pour le traitement du pétrole
- La seule fabrique suisse d'emballages en bois déroulé (paniers à fruits), Moderna S.A., à Vernayaz
- La Brasserie Valaisanne S.A. à Sion, qui produit la bière valaisanne
- La fabrication de machines à coudre Elna, avec la maison Tavano, usine de Sion
- Les appareils de télécommunication, produits à Hérémenche et Sembrancher par les usines Sodeco Saia S.A., Genève
- Le montage d'appareils électriques Scintilla à St. Niklaus
- La fabrique d'ascenseurs Amca, qui a mis au point un appareil de sauvetage en cas d'incendie
- Les sécateurs de l'entreprise P. Leyat & Fils, à Châteauneuf Conthey (qui se vendent dans le monde entier)
- Les montures de lunettes de la maison Menrad Optik à Agarn
- Une fabrique de pierres scientifiques pour l'horlogerie, la bijouterie ou des applications techniques, avec l'entreprise Hrand Djevahirdjian S.A. à Montthey
- Des produits pharmaceutiques de base (Orgamol S.A.) à Evionnaz
- Des produits cosmétiques (Arval, Châteauneuf, Sion, et les parfums Ferragamo à Martigny)
- Les groupes électrochimiques Ciba-Geigy à Montthey et Lonza S.A., à Viège
- Les plus grandes usines d'aluminium de Suisse (Alusuisse à Chippis, Sierre et Steg, et Aluminium Martigny S.A. à Martigny)
- Giovanola Frères, importante fabrique de constructions métalliques, dont les coques de bateaux et de sous-marins.
- L'Imprimerie Moderne de Sion S.A. qui publie notamment «Le Nouvelliste», le «Walliser Volksfreund», «Valais Demain», le «Bulletin Officiel du Valais» et la «Gazette de Martigny».
- La compagnie aérienne charter Transvalair à Sion.
- De nombreux instituts d'éducation privés accueillant les enfants étrangers dans les régions touristiques.

Point de vue

La «Tribune de Genève» a publié, le 23 mai 1978, les réflexions de M. Henri Maître sur l'économie du canton du Valais:

UNE IMAGE ÉCONOMIQUE BONNE POUR LE MUSÉE?

Valais: seules 5 personnes sur 100 vivent uniquement de l'agriculture

On photographie les reines dans les «Plats à battre» et les moutons du Haut-Valais sur les herbages de la Gemmi; on photographie la dernière Valaisanne qui porte une hotte entre deux lignées de ceps; on installe un fromager dans un corridor de grand magasin et tout un échafaudage de bisses et de rocailles; on filme un troupeau en transhumance sur un sentier d'alpage... Tout cela comme si l'on voulait faire survivre ou revivre une époque... Ces photographies, ces montagnes et ces figurants deviennent des éléments de l'ethnologie ou de l'iconographie; les clichés peuvent rentrer au musée; ils seront de précieux documents d'une civilisation révolue. Le Valais d'aujourd'hui n'est plus celui des cartes postales. L'image d'un pays agricole est aujourd'hui aussi fautive pour le Valais qu'elle l'est pour la Suisse. Victor Hugo y trouverait très peu de laitiers et de fromagers!

Les statistiques sont nettes: il n'y a plus que 5 personnes sur 100 qui trouvent leur gagne-pain principal dans l'agriculture. La chute est verticale puisque le secteur primaire comptait il y a 15 ans encore pour 14% dans l'activité économique du canton. Et la surprise est encore plus grande quand

on apprend que ce pourcentage est maintenant inférieur à la moyenne suisse.

52% dans les services

C'est le secteur tertiaire qui occupe actuellement le premier rang et qui est, lui, supérieur à la moyenne suisse: 52% des personnes actives travaillent dans les services de l'hôtellerie, du commerce, de l'enseignement, de l'administration, de la banque, des assurances et de l'hygiène publique.

Et le secondaire réalise aussi une performance, même s'il reste un peu au-dessous de la moyenne suisse avec une occupation de 43%.

Ce sont les résultats fournis par deux recensements fédéraux faits en 1975 et repris par la Fédération économique du Valais qui a dressé un tableau de la démographie économique du canton; ces statistiques et ces courbes font apparaître que la vallée du Rhône a changé de vocation et de destin; elle était une terre à labourer et à solliciter pour un maigre rendement; elle est devenue lieu d'accueil, d'échanges et de productivité! Certains vont même jusqu'à dire qu'elle est un pays de cocagne et que cette conclusion s'impose à celui «qui suit la vie des Valaisans, avec leurs fêtes, leurs

kermesses, leurs lotos et leurs autres réjouissances publiques, avec, aussi, leurs voyages, leurs autos en croissance constante et leur souci d'un confort toujours meilleur».

Economiquement faible

Est-ce une vision de rêve, ou cet optimisme correspond-il à la réalité? D'abord il faut dire que les statistiques ne prennent pas en compte toute la situation économique du pays: en particulier n'apparaît pas dans les recensements le travail accessoire dans l'agriculture qui est important en Valais; et on peut penser que d'autres statistiques, celles des revenus par exemple, révéleraient une situation bien différente; et celles du pouvoir financier des communautés, une situation encore plus désavantageuse...

... Malgré le profond bouleversement de sa démographie économique, le Valais demeure encore un canton économiquement faible au sein de la Confédération helvétique. (SPS)

Henri MAÎTRE.

Comité central

Séance du vendredi 16 février 1979

Egalité de traitement

Le chef du Département de l'instruction publique a répondu à notre lettre dans laquelle nous demandions que le traitement (nouveau) de nos collègues féminines leur soit versé avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1979.

Ce message dit entre autres:

«En prenant la décision de fixer au 1^{er} mai 1979 l'entrée en vigueur des dispositions financières et de reporter au début de la prochaine année scolaire l'application des nouvelles modalités relatives à l'égalité des horaires, le Conseil d'Etat a tenu à marquer une nuance par rapport à l'exigence d'une exécution simultanée des mesures convenues.

Les complications survenues dans la procédure conduite par le Département de l'instruction publique n'ont pas permis au gouvernement de se prononcer dans les délais initialement prévus.

Nous savons gré à votre syndicat d'avoir su reconsidérer sa position au moment de la seconde consultation et nous ne le tenons pas pour responsable des retards accumulés.»

Il y avait évidemment plusieurs possibilités d'appliquer les mesures convenues dont celle de faire correspondre «dans le temps» les mesures financières aux mesures horaires par exemple, soit de verser le nouveau traitement dès le 1^{er} août ou le 1^{er} septembre 1979, ou de faire précéder... le verse-

ment des nouveaux traitements de quelques mois «au titre» d'une sorte de compensation aux traitements contestés versés jusqu'ici à nos collègues féminines de 4^e et 5^e primaire essentiellement car n'oublions pas que l'arrêt du Tribunal fédéral ne concernait QUE le recours de notre collègue Suzanne Loup, recours personnel, «récupéré» en quelque sorte si l'on en croit la presse écrite par un syndicat qui, malheureusement, pas plus que nous, n'est parvenu à obtenir l'effet rétroactif dont il est question plus haut.

Une manière comme une autre d'ajouter quelques billets au contenu du coffre... (Voir «Educateur» N° 8)

Réorganisation du colloque pédagogique

Remarque préliminaire

Notre journal donne des comptes rendus de nos séances. Il est avant tout un organe d'information INTERNE. Il ne devrait pas être assimilé à un porte-parole «officiel» auprès de quelque autorité que ce soit. Nos articles ne sont que les reflets de débats qui ont lieu à divers niveaux et le rédacteur d'une rubrique cantonale n'est pas le président ou le secrétaire, seuls signataires des lettres «officielles» engageant le syndicat. Si parfois, à force de lutter contre le temps, l'«Educateur» précède en quelque sorte le document officiel, nous nous en excusons: le problème prioritaire des rédacteurs can-

tonaux étant surtout de conserver une certaine actualité à leur rubrique, entreprise très ardue en raison des délais qui sont «grosso modo» de deux semaines avant chaque parution et non pas la veille comme dans la presse quotidienne.

Dans sa réponse, Monsieur le chef de service du SEP exprime son regret que l'un des deux numéros de l'«Educateur» rapportant des débats du CC concernant le colloque pédagogique contienne une grossière erreur. Ni le président ni aucun des membres du CC n'a su retrouver cette erreur. Nous serions reconnaissant au chef de service de l'enseignement primaire de nous préciser le passage erroné. Nous avons reçu occasionnellement des correctifs à certaines erreurs INVOLONTAIRES parues dans nos colonnes. Nous nous permettons d'espérer que nous pouvons continuer de compter sur les remarques bienveillantes et justifiées de Monsieur le chef de service qui fut aussi président de notre association, en 1962 entre autres, au moment du Congrès de Bienne qui traitait le thème «Vers une école romande».

Cette distinction de niveau étant faite, nous nous empresserons de publier le correctif et réexaminerons les propositions faites quant à la réorganisation du colloque.

Commission de référence pour classes à cours multiples

Pour la première fois, la scission porte ses effets au plan romand. Pour la première fois, nos collègues romands ressentent «intensément» notre situation neuchâtoise quelque peu exceptionnelle. Pour la



Congrès SPR: LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

SECONDE fois, le «cas» VPOD (il en est grand temps!) se situe au plan pédagogique (et c'est là le début d'un grand espoir pour tous les instituteurs et institutrices neuchâtoises).

Dans sa réponse du 1^{er} février, le chef du SEP ne «voit plus comment il serait possible de conduire clairement une consultation cantonale sur un quelconque objet pédagogique dans la mesure où nous refusons toute participation de l'association rivale(*) sur le problème posé dans les classes à cours multiples alors que, pour toutes nos autres entreprises pédagogiques, vos délégués siègent à côté des représentants du Syndicat neuchâtois des enseignants primaires et préprofessionnels, dans l'ensemble de nos commissions et groupes de travail paritaires.»

(*) *Collègues neuchâtoises, syndiqués et non syndiqués, vous devriez tirer la leçon de ce paragraphe et de ce mot souligné dans le texte: on nous considère comme des associations rivales, c'est donc que nous devons TOUT entreprendre pour que cette impression — ou cette conviction — soit INFIRMÉE dans les meilleurs délais...*

Nous nous «opposons» en ce sens que la SPR est souvent prise à partie par les organes directeurs de la VPOD. Notre «opposition» est plutôt de l'étonnement: comment tout à coup ceux qui affirment détenir LA vérité syndicale peuvent-ils condescendre à collaborer plus ou moins directement avec cette... amicale à tendance vaguement corporative qu'est la SPR à leurs yeux? Le problème est bien posé; le «pouvoir» suprême zurichois, voire romand est défini. La position est claire. **Non pas celle de nos collègues instituteurs et institutrices membres du SNEPP-VPOD.** Nous savons que plusieurs collègues ont conservé leur abonnement à l'«Educateur» et suivent attentivement l'évolution de la SPR. Ils ont conservé leurs convictions «vpodistes» et c'est leur droit le plus strict; ils tiennent toutefois à être informés de ce qui se passe au plan romand. J'ai d'ailleurs enregistré plus souvent des remarques positives ou négatives de collègues membres du SNEPP que de ceux du SAE-SPN...

Remarquons encore que nos collègues de classes à cours multiples ne se sont guère préoccupés de leur «appartenance» au moment où ils ont décidé de travailler «ensemble». Ce n'est que lorsque le groupe de travail a été «politisé» que certains détails sont devenus... délicats.

En 1962, M. Charles Ecabert, professeur, membre de la section neuchâtoise VPOD des corps enseignants secondaires, professionnels et supérieurs (!) avait collaboré aux travaux de la commission de rédaction du rapport de la SPR pour son Congrès de Bienne. Un «VPOD à la SPR...» Eh oui. Combien nos problèmes seraient facilités si... nous savions tirer la

conclusion, celle qu'évoque CHAQUE collègue avec lequel je peux discuter «officieusement» de notre «scission», de quelque «bord» qu'il soit... Et nos comités respectifs (je n'oublie pas que ma responsabilité est aussi engagée...) devraient tenir compte plus largement de cette ÉVIDENCE.

La position du CC-SPR est précise: la Commission romande dont la SPR est responsable ne peut, d'après les statuts de la SPR, envisager qu'il y ait deux associations dans un canton, deux associations membres de la SPR; on pourrait rétorquer que le délégué neuchâtois Pierre-Yves Dubois EST membre du SAE-SPN, seul interlocuteur de la SPR dans notre canton et que le groupe de référence CANTONAL peut, à la limite, admettre dans ses rangs des enseignants de différentes «couleurs». Que de toute manière, le point de vue neuchâtois sera transmis par un membre du SAE-SPN à la Commission romande. Ce qui implique que le SNEPP-VPOD reconnaît ce délégué non-membre comme porte-parole du point de vue VPOD, ce qui implique AUSSI que la SPR est reconnue par le SNEPP comme le seul lieu de rencontre des instituteurs et institutrices de l'enseignement obligatoire romand. Et lorsque l'on sait que la SPR s'est donné des compétences syndicales qui vont certainement aussi loin que celles d'autres syndicats, on peut espérer qu'un dialogue (urgent) s'instaure prochainement au plan neuchâtois D'ABORD, puis au plan romand.

Cet aspect du «problème» nous avait peut-être échappé: pour les délégués du SNEPP à la commission neuchâtoise de référence il y a aussi une «concession» (!): celle de «céder» à un collègue non affilié à la VPOD le soin d'être leur porte-parole, donc d'accorder leur confiance à... un «autre».

N'oublions pas que sous le couvert de problèmes pédagogiques, cette commission romande risque fort d'aborder ces problèmes dans une optique du métier, dans une optique syndicale à la limite. Car ces deux domaines ont des interactions inévitables, voire souhaitables. Ce qui, à nouveau, implique que la VPOD, indirectement peut-être, reconnaît la SPR en tant que syndicat AUSSI. L'ambiguïté est donc des deux côtés. Il ne tient qu'à nous de la supprimer.

Je pense tout à coup que ces contacts romands ne pourraient être que bénéfiques pour une meilleure compréhension des instituteurs et institutrices neuchâtoises.

Certes, il ne s'agit que d'hypothèses. Mais comme il y a beaucoup de chance que le SEP maintienne sa position et la parité du groupe de référence neuchâtois, que la SPR hésitera avant de renoncer à participer à la commission romande, elle qui en fut le promoteur, nous devons faire une certaine réflexion avant de prendre des mesures exceptionnelles, qualifiées d'intempestives, à l'occasion.

En conclusion, je rappelle, pour mémoire, le message qu'adressait M. Gaston Clottu — ancien chef du DIP — aux collègues romands de passage à Neuchâtel lors du Congrès de 1954:

«La SPR sait choisir avec bonheur le sujet de ses congrès quadriennaux. Pour ses prochaines assises de Neuchâtel, elle nous paraît avoir été particulièrement bien inspirée. Les relations entre les autorités et le corps enseignant constituent, en effet, l'une des pierres d'angle de l'école. Plus ces relations sont bonnes, plus l'école est vivante et, partant, mieux elle tient le rôle essentiel qui lui incombe dans le pays.

Aussi est-ce avec une grande satisfaction que nous avons trouvé exprimé, dans les thèses à discuter à Neuchâtel, le désir sincère du corps enseignant de raffermir ses rapports avec les autorités et confirmée la nécessité d'une confiance et d'une loyauté réciproques. Toutes relations humaines ne peuvent fructifier que dans la confiance, seule créatrice de larges possibilités de collaboration. Chaque intéressé en retire profit. Lorsqu'il s'agit de l'école, l'avantage en est plus substantiel encore puisque aussi bien la collectivité en bénéficie à son tour.»

L'esprit dans lequel est rédigé ce message devrait tous nous inspirer...

Nomination tardive

Le ton évoqué plus haut n'est pas exactement celui qu'a choisi la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds dans sa réponse à la lettre dont nous vous donnions l'essentiel dans le N° 6 de l'«Educateur»:

«Nous vous faisons remarquer qu'en droit, aucune législation ne peut obliger une commission scolaire à nommer quelqu'un définitivement. Par contre, il est vrai qu'en cas de non-nomination définitive, il convient d'expliquer les motifs qui peuvent conduire à une telle décision.»

Nous voilà avertis.

Le secrétaire de la CS de La Chaux-de-Fonds est... enseignant secondaire et vraisemblablement membre d'un syndicat. De toute manière, notre collègue, après deux séances où le résultat du vote fut négatif, a été nommé à titre définitif.

Vacances des enseignants

Notre président nous donne lecture du texte paru dans le N° 8 de l'«Educateur». Ce texte fait suite aux articles déjà parus dans les N°s 40/1978 et 4 + 6/1979.

Thèmes communs de l'«Educateur»

Nous proposerons, en temps voulu, qu'un des thèmes communs de notre journal soit consacré, en 1980, aux normaliens romands et à leurs écoles. J.-P. Buri

D'une certaine prolétarisation du corps enseignant primaire...

La SPR donne l'occasion aux instituteurs et institutrices de se rencontrer au plan romand et même au-delà, puisque KOSLO réunit près de 40000 enseignants de toute la Suisse. Pour les «mordus» des cinq premières années de la scolarité obligatoire, il existe même un lieu idéal et privilégié: IMK ou Conférence intercantonale des degrés inférieurs et moyens. Un inconvénient: la langue allemande y est la plus répandue; mais l'introduction de la langue II permettra peut-être d'atténuer ces «différences»!

Nos collègues du SNEPP-VPOD n'ont plus de contact, sinon par le canal de l'«Educateur» pour ceux qui ont conservé ce lien avec leurs collègues... bannis!

Et c'est à ce niveau que se situe la retombée la plus négative de la scission, tant souhaitée par certains, si bien... ordonnée outre-Sarine.

Souhaitée par ceux qui aujourd'hui, plus que jamais, même au sein de CIRCE III cherchent à remettre à leur place ces primaires turbulents, cette SPR... tentaculaire à leurs yeux parce qu'ordonnée, bien structurée, efficace, entendue et... écoutée, dynamique, unanimiste AVANT d'être individualiste et surtout représentative d'une réalité bien vivante!

Selon la conjoncture, nos acquis professionnels et sociaux deviennent privilèges et usurpation! C'est ici qu'intervient un syndicat autonome dans son action de soutien des enseignants, de la jardinière d'enfants au professeur. Son action peut être immédiate et directe, il n'y a pas de frein administratif ou statutaire ou politique: on ne risque pas de «marcher sur les plates-bandes» d'un autre corps de métier, éventuellement jaloux de ce qu'il appellera AUSSI nos privilèges... surtout lorsque la situation économique lui laisse le temps de comparer ses propres intérêts aux nôtres. Nous persistons à croire que notre fonction d'instituteur EST aussi un MÉTIER, très diversifié si l'on compare les activités d'une jardinière d'enfants à l'enseignement d'un professeur de gymnase ou d'université. A ce propos, on ne peut que céder au plaisir de constater que la compréhension totale qui existe entre ces deux «degrés» d'enseignement est aussi bonne que celle qui règne généralement entre le grand-père et ses petits-enfants.

C'est ailleurs qu'il y a de la friture! On peut encore préciser qu'un professeur de gymnase n'a pas cette moue dédaigneuse lorsqu'il prononce le mot «institutrice». C'est plutôt une attitude choisie par quelques collègues d'une autre catégorie d'enseignants. Ferait-il un complexe? s'empresseront de ricaner certains à la lecture de ces quelques considérations. Oui. Mais pas celui que vous pensez: l'autre!

Car les bagarres que nous avons parfois au sein du CC-SPR, dans diverses commissions intercantionales ou cantonales, dans nos rapports avec d'autres syndicats d'instituteurs d'autres pays sont d'une santé inaltérable: pas de mesquinerie, de machination, de calculs savants ou machiavéliques; pas de jalousie chronique, de lutte «monopolisante», de querelle d'influence. Même si nos sections cantonales sont très diverses... aussi quant au nombre de membres, les minorités sont écoutées, démocratiquement. Le minuscule SAE-SPN est aussi efficace que ses voisins et lorsqu'il s'agit de définir le thème d'un congrès quadriennal, la petite voix (!) neuchâteloise peut créer une unanimité romande quant au choix du domaine à étudier, soit le statut de l'enseignant dont les retombées sont, entre autres, la création de la commission romande du statut, chargée de continuer l'étude des caractéristiques juridiques et financières de notre métier.

Nous persistons à croire que notre métier doit disposer d'UNE association dans laquelle il puisse pleinement s'identifier, se réaliser, se trouver. Est-ce là confondre syndicat et corporation? En aucune façon! Ou alors faut-il qualifier de corporatiste toute démarche d'un syndicat en faveur de ses membres si ce dernier ne se préoccupe pas en premier lieu des intérêts des autres catégories de travailleurs. Nous voulons jouir de la même autonomie que celle dont jouit chaque association, de l'USS par exemple. Et nous ne voyons pas pourquoi nous devrions être une sous-section d'une association regroupant des travailleurs ne connaissant pas vraiment nos problèmes, nos conditions de travail, les caractéristiques spécifiques de notre fonction d'instituteur.

Certains collègues me demandaient à l'occasion si je connais les raisons pour lesquelles il semble qu'on cherche, avec une persévérance obstinée, à «obtenir» le salaire horaire pour les instituteurs et institutrices AUSSI. Peut-être est-ce en vue d'une prolétarisation frénétique de notre métier... Cette conception de notre fonction n'a pas que des avantages. Nous ne voyons pas les maîtres primaires «compter» leurs heures de travail en classe ainsi qu'il est possible de le concevoir dans d'autres degrés d'enseignement. Notre joie de retrouver chaque jour «notre» équipe de gais lurons ne peut se «calculer» en périodes passées tantôt dans un collège tantôt dans l'autre, dans une classe puis dans une autre. A moins que ceux qui préconisent cette unification n'envisagent aussi une égalisation du tarif horaire à TOUS les niveaux d'enseignement. Une reconsidération globale du problème serait alors néces-

saire ainsi qu'une consultation de l'ensemble du corps enseignant concerné.

Déjà, on parle de fusion en haut lieu. Ce terme convient parfaitement: il s'agit bel et bien d'une fusion du primaire dans le secondaire, une majorisation «totale» de l'école primaire dans un système où sa personnalité risque fort de pâlir. Ce glissement vers le secondaire n'était pas du tout ce que prévoient les structures définies par le rapport SPR de 1962 au Congrès de Bienne: (dans le canton de Neuchâtel) «L'école préprofessionnelle sera rattachée à l'école primaire et ses maîtres seront des instituteurs et des institutrices ayant reçu une formation spéciale. Elle se distinguera cependant nettement des cinq premières années de scolarité, en particulier par une organisation intercommunale permettant de créer des classes homogènes, à une seule année si possible.»

Entre-temps, nous avons été «récupérés». Intégrés. Seules quelques communes ont échappé aux «écoles mammoth». Dont l'entre-deux-lacs dont j'ai sous les yeux le rapport final de la commission chargée de coordonner tous les éléments nécessaires avant d'entreprendre un projet de construction quelque part dans le district.

Collègues «individualistes» adhérez à une association. A l'une ou à l'autre. Mais maintenez votre identité. Trop souvent nous devons utiliser (ce n'est qu'un exemple) un matériel scolaire parfait... mais conçu dans une optique secondaire, matériel bourré de qualités mais «planant» quelque peu dans nos degrés d'enseignement. Que les expériences cuisantes d'un passé récent servent à éviter d'autres maladroitures impardonnables mais non irréparables: il faudra bien que nous nous comprenions un jour, ainsi que le pense la majorité des instituteurs et institutrices neuchâtelois. Il faudra bien que cette fameuse majorité se décide un jour à s'exprimer, à affirmer SA souveraineté en priant impérativement TOUS les responsables de nos deux associations de TOUT entreprendre afin que cesse cette débauche de travail, ce gaspillage de temps et d'efficacité, ce «double emploi» luxueux...

Pourquoi ne pas trouver quelques collègues «dépassionnés» mais enthousiastes, les constituer en un groupe de travail PARITAIRE représentant les deux associations complémentaires et non pas rivales (!) et les charger d'établir un inventaire des points communs aux deux associations, puis un inventaire des divergences, et de proposer un «processus» de «réconciliation», sans tenir compte des personnalités actuellement en place (dans les DEUX «camps»...). Les deux associations sont actuellement presque égales en nombre d'adhérents. L'avenir peut donner bientôt, à l'une ou à l'autre, une majorité dangereuse, à la limite. L'équilibre des forces est un facteur positif, mais le temps travaille

contre cet équilibre. Et notre responsabilité est grande.

Les conclusions de ce groupe de travail peuvent évidemment signifier que nous devons faire chacun la moitié du chemin.

Encore faut-il être assuré que nous jouons le jeu car on peut imaginer que la conception «nouvelle» du syndicat des instituteurs et institutrices (voire des enseignants neuchâtelois) plaise à une majorité écri-

sante mais déplaît aux «anciens» des deux actuels syndicats... Il faudrait éviter de créer un troisième syndicat!

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:

M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

JURA

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU SEJ

Nomination du comité central et du bureau

L'assemblée des délégués du Syndicat des enseignants jurassiens s'est tenue pour la première fois le 14 février à Glovelier. Elle a été ouverte par Marc-Alain Berberat, président du SEJ, qui a salué les délégués des sections, ceux des associations, et les membres du comité sortant. Cette importante assemblée avait à désigner son président, qui fonctionnera durant quatre ans, son bureau, et à nommer les membres du comité central SEJ. Elle devait également adopter le Règlement de l'assemblée des délégués. René Bilat, secrétaire permanent SEJ, commençait son activité, ayant quitté le matin même son poste d'enseignant au Noirmont.

Les deux Chambres eurent tout d'abord à choisir leurs présidents respectifs, pour le cas où elles auraient à siéger séparément. Pierre Petignat, pour la Chambre des sections, et Jean Michel, pour celle des associations, furent appelés à cette fonction. L'assemblée, à l'unanimité, sur la double proposition de la section des Franches-Montagnes et de l'association des maîtres secondaires, désigna comme président de l'assemblée des délégués Paul Simon. C'est lui, qui dès ce moment, succéda à Marc-Alain Berberat à la direction des débats. Les autres membres du bureau, élus également à l'unanimité, sont Josiane Vernier, Delémont, jardinière d'enfants; Adrien Schaffner, Delémont, maître à l'École supérieure de commerce; Gérard Affolter, Bassecourt, instituteur. Le secrétaire René Bilat est membre d'office du bureau.

Le règlement accepté

Le règlement de l'assemblée des délégués fut discuté point par point, avant d'être accepté à l'unanimité. Relevons parmi les articles que l'assemblée siège en règle générale à Glovelier; que sa convocation se fait par le canal de l'«Educateur»; que les délégués, en cas d'empêchement, se font rem-

placer par un suppléant; que ceux qui, un quart d'heure après l'ouverture, ne sont pas présents, n'ont pas droit à leur jeton de présence; que les délégués doivent s'exprimer sans faire de digressions et en observant les convenances parlementaires; que les membres du SEJ peuvent prendre part aux séances, mais que toute manifestation leur est interdite; que la durée des interventions est limitée à dix minutes; que le vote a lieu dans chaque Chambre séparément, à main levée, sauf dans le cas où le bulletin secret est demandé par le cinquième des délégués. Si un objet n'obtient pas le même vote dans les deux Chambres, il est renvoyé au CC du SEJ pour que celui-ci applique la procédure de concertation. Excellent exercice pour le CC, qui aura justement à se concerter sur l'article 26, prévoyant que «s'il y a égalité des voix dans une Chambre, c'est le président de cette Chambre qui départage». Ce projet a en effet obtenu deux votes opposés.

Le CC du SEJ

L'assemblée des délégués passa ensuite à la nomination des membres du Comité central du SEJ. Une séance préalable avec les présidents des sections et les présidents des associations avait admis que la répartition des membres serait équitable par région et catégorie d'enseignants, qu'il y aurait pour cette première période 2 représentants de la section de Delémont, un de celle d'Ajoie et un de celle des Franches-Montagnes, que le comité serait formé de 3 maîtres primaires et d'un secondaire pour la Chambre des sections, et d'un maître primaire, d'un maître secondaire, d'un maître du secteur post-scolaire et d'une représentante des associations féminines pour la Chambre des associations. Les collègues dont les noms suivent furent élus à l'unanimité. Ils encadrent le président, Marc-Alain Berberat, et

le secrétaire, René Bilat, déjà élus par l'assemblée générale. Pour la Chambre des sections: Michel Lachat, instituteur, Saint-Brais; Liliane Schöni, institutrice, Delémont; Jean-Jacques Farine, instituteur, Cornol; Jean-Pierre Crevoiserat, maître secondaire, Bassecourt. Pour la Chambre des associations: Pierre Ielmi, instituteur, Bassecourt; Maurice Jecker, maître secondaire, Les Breuleux; Paul Möckli, professeur de lycée, Porrentruy; Françoise Doriot, maîtresse d'économie familiale, Delémont.

L'initiative

Jean-René Quenet, président de la section d'Ajoie, se fit l'interprète de ses collègues pour traduire le souci causé par le lancement d'une initiative tendant à abaisser le salaire des enseignants. Il demanda au CC d'étudier rapidement les modalités d'une campagne qui pourrait annihiler les effets de nos adversaires.

Des remerciements à Pierre Ielmi

Au nom du comité sortant, Paul Sanglard adressa de chaleureux remerciements à Pierre Ielmi, pour le travail de longue haleine qu'il avait mené afin que soit mis sur les rails le train du SEJ.

Passation des pouvoirs

C'est effectivement le président sortant, au cours d'une première séance du comité qui suivit immédiatement l'assemblée des délégués, qui transmet les pouvoirs des anciens aux nouveaux. Les problèmes ne manquent pas. Il s'agit de rendre le secrétariat opérationnel, de travailler à respecter les statuts du SEJ, de mettre en vigueur les contrats d'assurances décidés par l'assemblée générale, de maintenir les contacts

avec les autorités du canton, de s'assurer, partout où cela est nécessaire, des représentations normales, de collaborer avec les personnels de l'Etat, de surveiller la progression de l'«initiative», d'établir des relations avec les autres syndicats, d'être renseigné sur tout ce qui se prépare, afin de précéder l'événement, de veiller aux relations extérieures avec la SPR et le CARESP, de désigner des représentants dans les commissions (plus de 60 postes à pourvoir), d'aider à résoudre de graves problèmes comme celui du chômage des enseignants. Pierre Ielmi remercia tous ses collaborateurs, en déclarant que personne, parmi les membres du SEJ, ne pouvait imaginer la somme de travail qu'ils avaient accompli depuis deux ans pour défendre la cause de l'école et celle des enseignants. Reprenant le flambeau, le nouveau président dit se rendre compte du travail énorme qui attendait la nouvelle équipe, et se réjouit que le SEJ devienne le ciment qui unira tous les membres de cet important syndicat.

A. Babey

Organisation du SEJ

I. EXÉCUTIF: COMITÉ CENTRAL

(durée des mandats: 4 ans).

Président: Marc-Alain BERBERAT, Porrentruy + 8 membres, dont 4 élus par la Chambre des associations et 4 par celle des sections (art. 35).

II. LÉGISLATIF: ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

(durée des mandats: 4 ans).

2 Chambres: Chambre des Associations, Chambre des Sections.

a) **Chambre des Associations:** 2 représentants + 1 suppléant + présidents des Associations.

b) **Chambre des sections:**

Synode de Delémont: 13 représentants + 3 suppléants.

Synode des F.-M.: 6 représentants + 3 suppléants.

Synode d'Ajoie: 12 représentants + 3 suppléants.

Bureau de l'Assemblée des délégués:

Il se compose de 4 membres + le secrétaire central (art. 26).

III. LE SECRÉTARIAT CENTRAL:

Le poste de secrétaire est un poste permanent.

Secrétaire central: M. René BILAT, Le Noirmont.

IV. SECTION DU SEJ:

Le SEJ se compose de 3 sections:

Synode de Delémont: 323 membres.

Président: Pierre PETIGNAT, Basse-court.

Synode des Franches-Montagnes:

99 membres. Président: Jean-Marie MISEREZ, Saignelégier.

Synode d'Ajoie: 283 membres.

Président: Jean-René QUENET, Porrentruy.

V. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

Elle réunit tous les membres du SEJ une fois tous les 4 ans (art. 20).

Caisse de retraite

Chaque ancien assuré à la CACEB (caisse d'assurance de corps enseignant bernois) a reçu, ces derniers temps, un avis lui indiquant sa date d'entrée dans cette institution, son dernier traitement assuré et la somme des cotisations qu'il a versées jusqu'au 31.12.78.

Par la même occasion, il apprend qu'il fait désormais partie de la Caisse de prévoyance du canton du Jura.

Ce papier n'a d'autre prétention que de vous informer. Tout au plus pouvez-vous vérifier votre date d'entrée dans la CACEB et votre dernier traitement assuré.

Il vous est pratiquement impossible de contrôler si le montant des primes versées est exact. Surtout, ne comparez pas avec le montant de collègues de même âge. Il y a bien des chances pour que cela ne corresponde pas, car, jusqu'en 1973, les traitements assurés étaient différents d'une commune à l'autre, ce qui entraînait des différences de primes.

Il peut même se trouver des différences entre les primes de collègues de même âge, enseignant dans la même commune. Il suffit que leur degré d'occupation n'ait pas toujours été le même.

La somme portée sur l'avis de la CACEB ne concerne que vos cotisations personnelles, sans les contributions de l'Etat. Pour les collègues qui faisaient partie de la caisse des déposantes, je rappelle que cette formule n'existe plus dans le Jura. Elles font partie de la Caisse de prévoyance jurassienne comme tous les autres membres du corps enseignant, et aux mêmes conditions. Il est encore trop tôt pour dire ce qu'il adviendra du capital qu'elles ont accumulé dans la CACEB, mais qu'elles se rassurent, il ne sera pas perdu!

Pierre Ielmi

Caisse maladie et accidents

L'assemblée générale de décembre 1978 a décidé de signer un contrat collectif d'assurance avec la Caisse maladie et accidents chrétienne-sociale suisse.

Ce contrat étant administré par notre secrétaire central, il était hors de question de le faire partir dès le 1^{er} janvier 1979.

Il deviendra effectif dans quelques semaines.

Vous serez alors informés.

Le comité central SEJ

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.



Congrès SPR: LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

JURA ET JURA BERNOIS

APRÈS 113 ANS D'ACTIVITÉ

La Société pédagogique jurassienne a été dissoute

Le Comité général se trouvait presque au complet le mercredi 21 février à Moutier pour une réunion historique, celle qui marquait la dissolution de la Société pédagogique jurassienne. Marc-Alain Berberat, président, releva notamment la présence de Charles Moritz, inspecteur scolaire; Edmond Guéniat, ancien directeur de l'Ecole normale de Porrentruy; Hans Frey, président du comité cantonal; Georges Chappuis, président de l'Association des enseignants retraités; Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, ainsi que celle des différents présidents d'associations et de sections.

Paul Simon, secrétaire, auteur du dernier procès-verbal qui fut approuvé tacitement, fut l'objet de remerciements pour l'excellent travail accompli. A fin décembre dernier, selon communication faite par Paul Simon, l'effectif de la SPJ était de 1291 membres, soit 188 pour Courtelary, 289 pour Bienne-La Neuveville, 215 pour Moutier (692 pour les trois sections du Jura bernois); 295 pour Delémont, 219 pour Porrentruy, 85 pour les Franches-Montagnes (599 pour les trois sections du canton du Jura). C'est sur cette base que sera effectué le partage des biens de la SPJ.

Le rapport du Comité central

«L'activité 1978 du Comité central de la SPJ a été fortement réduite, devait dire ensuite Marc-Alain Berberat en présentant le rapport d'activité, et l'essentiel de ses activités antérieures a été peu à peu transféré au comité provisoire des enseignants jurassiens (SEJ) et au comité provisoire de la Société des enseignants du Jura bernois (SEJB).»

Au cours de l'année écoulée, le Comité central a poursuivi l'étude des dossiers soumis par la SPR (programme de mathématique de 1^{re} année, rapport «Petite enfance», programme d'environnement et plan d'étude général de CIRCE II).

Sur le plan jurassien, il s'est occupé essentiellement de l'enseignement des ACM au degré inférieur et de l'enseignement des premiers-secours au degré supérieur.

Mais il a aussi patronné une enquête sur le chômage parue en plusieurs volets dans

LE DERNIER COMITÉ SPJ



Assis, de gauche à droite: Priscilla Simon, vice-présidente; Françoise Doriot, Yvette Liechti, Michel Huot. Debout, de gauche à droite: Thierry Périnat, René Balmer, Marc-Alain Berberat, président; Abel Babey (avec l'auréole); Michel Chételat, Jean-Jacques Farine, Paul Simon, secrétaire.

l'«Educateur». Il a fait des propositions sur le rapport des cours semestriels et préparé les trois assemblées de délégués de la SPR et le Congrès de Fribourg. Il a pris congé de M. Simon Kohler, ancien directeur de l'Instruction publique du canton de Berne, et préparé le règlement de partage des biens de la société.

Le président, qui arrive au terme de son mandat, a remercié tous les enseignants jurassiens de leur collaboration amicale. C'est grâce à eux, a-t-il dit, que la SPJ a pu exercer son activité au service de l'Ecole jurassienne. Des remerciements vont encore aux autorités avec lesquelles le CC a eu l'occasion de collaborer.

L'activité de la commission Croix-Rouge Jeunesse

On sait que la Commission Croix-Rouge Jeunesse s'occupe de la vente du mimosa, et qu'elle gère les fonds qui reviennent au Jura. La vente du 30^e anniversaire, a dit Paul Simon, a connu un succès remarquable. Grâce au travail des collaborateurs bénévoles et des élèves, la SPJ s'est vu remettre une somme de 31000 francs. De très nombreuses demandes de subventions ont pu être satisfaites, qui aident partout les élèves de familles de condition modeste éprouvant des difficultés à participer à des camps ou des séjours. La commission s'est encore occupée des cars de l'amitié et du camp d'amitié pour handicapés. Les cars ont stationné durant deux semaines dans le Jura, mais il est à souhaiter que le corps enseignant prenne une part plus active dans l'accueil des bénéficiaires de cette action. Lors du camp d'amitié pour handicapés qui s'est tenu à St-Légier, 24 jeunes gens de 16 à 25 ans, dont plusieurs normaliens de Bienne, ont entouré treize enfants très handicapés. En ce qui concerne l'avenir de la commission, elle s'en remet aux décisions des deux exécutifs du SEJ et de la SEJB.

Intense activité au Centre d'information pédagogique

Georges Varrin, responsable principal du Centre d'information pédagogique, a ensuite présenté un intéressant rapport sur l'activité de cet organisme. Le CIP a vendu du matériel pour un montant de 11261 francs, constitué principalement par les dossiers «Jura, 23^e canton» et «Rapaces de chez nous». La série «Ajoie» (26 dias) sera mise en vente prochainement; la «Maison romaine d'Augst» (26 dias) a été enrichie d'un nouveau commentaire et de plusieurs croquis A4 pouvant être multicolpiés par les élèves. 2000 dossiers «Le geste qui sauve»

ont été remis par la commission Croix-Rouge Jeunesse en vue de leur diffusion. Prochainement mis en vente également «Lieux humides et batraciens du Jura» (21 dias) acquis à raison de 500 exemplaires auprès de l'ADIJ.

La diffusion de la remarquable série des «Champignons» se poursuit.

Plusieurs travaux sont en préparation: un château du Moyen Age, un fichier auto-correctif d'orthographe, un herbier photographique, un dossier de français (déblocage de l'expression), les insectes, les reptiles, l'utilisation des horaires CFF, les us et coutumes du Jura, la collaboration à l'édition d'une brochure OSL sur le Jura.

Un appareil à reproduire les dias a été acquis. L'Association des maîtresses ménagères participe activement aux réunions de travail, et mettent sur pied un matériel propre à leur enseignement.

Il est souhaitable, dit en terminant Georges Varrin, que d'autres groupes de collègues viennent enrichir les activités du CIP et, par son intermédiaire, fassent bénéficier tous les enseignants de leurs idées nouvelles et de leurs travaux originaux.

Les comptes

Les comptes de la SPJ furent approuvés. Ils bouclent avec un déficit de 75 francs sur un montant total de recettes de 12270 francs. Approbation également pour les comptes du Fonds Mimosa et du CIP. Les premiers accusent une fortune de 17000 francs. Les recettes se sont élevées à 32450 francs et les dépenses à 29950 francs. Au CIP, on a comptabilisé 15700 francs à l'inventaire. La fortune, de 26790 francs, est en augmentation de 6474 francs.

Des félicitations

M. Guéniat, qui fut l'initiateur principal du CIP en 1956, tint à apporter ses félicitations à Georges Varrin et à ses collaborateurs pour le remarquable travail accompli. Le président cantonal de la SEB exprima sa gratitude à la SPJ pour ce qu'elle avait réalisé en faveur de l'Ecole et du corps enseignant de l'ensemble du Jura. «L'évolution et l'importance croissante de l'école romande, dit-il, ont amené la SPJ à jouer un rôle de premier plan dans les affaires scolaires du Jura. Très rapidement, elle a acquis une certaine autonomie que la SEB ne lui a pas contestée. Cela lui a donné peut-être une plus grande efficacité sur le plan romand. «Si la SPJ a joué un rôle important dans la mise en place des structures scolaires du nouveau canton et dans la défense des intérêts des enseignants, elle a su à temps s'effacer et laisser la SEJB et le

SEJ prendre la relève. Si l'on veut faire un bilan, on peut affirmer que la SPJ a bien travaillé. Elle a permis le rattachement de la partie française du canton de Berne à l'école romande. Elle a toujours su défendre l'école jurassienne et les intérêts de ses membres. Elle s'y est toujours révélée comme un partenaire très écouté. Elle a permis le passage sans heurts à la situation nouvelle issue de la création du canton du Jura. Les deux organisations d'enseignants, la SEJB et le SEJ, sont mises en place et sont prêtes à assurer la continuité.»

Et c'est fini...

Puis vint l'acte final et solennel: la dissolution de la SPJ. Marc-Alain Berberat,

MOIS APRÈS MOIS AU...

Centre de perfectionnement

Les inscriptions reçues sont nombreuses et rejoignent le total atteint l'année dernière. Pour les cours ayant lieu et dont les dates sont définitivement fixées, vous recevrez la carte de confirmation du Centre qui vous permettra d'informer les autorités scolaires compétentes.

NOUVELLES INSCRIPTIONS

Des inscriptions sont encore admises pour certains cours jusqu'au 31 mars ou au plus tard un mois avant le début de chaque cours organisé.

Afin de permettre l'organisation effective des cours suivants, nous souhaitons recevoir encore quelques inscriptions jusqu'au 31 mars:

Numéros

3.1.3. allemand; 3.3.1. algèbre; 5.2. pantomime; 5.5. psychomotricité; 5.8.2. musi-

après un historique fouillé sur la vie de cette société, sur son intense activité pédagogique, sur les thèmes des congrès, releva que cette dissolution s'accompagnait d'une relève assurée heureusement par les deux nouvelles associations. «La SPJ, dit-il en substance, qui a vu son sort scellé par les différents plébiscites, a réussi à traverser sans embûches ni scission les années préluant à la séparation. Deux sursis sont encore accordés aujourd'hui à travers le CIP et le Fonds Mimosa. Si les comités des associations en décident ainsi, les enseignants du Jura bernois et ceux du canton du Jura pourront, par eux, se retrouver et conserver une certaine collaboration. Mais il restera la SPR, où ils continueront à œuvrer de concert.»

A. Babey

que; 5.2.9. psychologie de l'adolescence; 5.47. biologie; 5.52. histoire; 5.66. auto-évaluation; 5.68. diction; 5.71.1./2 mass media; 5.81.1./2 modelage, peinture, dessin; 5.95.1. dessins de paysages; 5.97.1. bibliothèque scolaire, cours I; 5.99.4. problèmes économiques actuels; 5.104.2. détermination botanique; 5.106.12. réalisation d'un film; 5.107.1. musique vocale; 5.109.1./2 théâtre; 5.110.6./7 modelage, techniques d'impression; 5.110.8./9 tissage, travaux sur bois; 5.120. rencontre avec le Centre et l'Office de recherche (commissions et responsables d'écoles); 5.123. échanges d'expériences; 6.1. de l'enseignement à l'apprentissage; 6.4.2./3 flore des marais, flore du Val des Morteyes; 6.11. activités créatrices manuelles, techniques; 6.13. séminaires de sports.

D'autres places sont encore disponibles. Renseignez-vous au secrétariat du Centre de perfectionnement, tél. 032/93 45 33.

HAWE[®]
PELLICULE ADHÉSIVE
FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES
HAWE Hugentobler + Vogel
3000 Berne 22, tél. 031 420443

Délibérations du comité provisoire (18.1.79)

Délégations

Le comité continue ses recherches dans le but de compléter l'effectif de ses représentants dans les divers organes et les commissions de la SPR: c'est loin d'être facile! Il invite les collègues à accepter de faire un effort de participation.

Le président a par ailleurs reçu la démission de M^{lle} Nelly Kroepfli, institutrice à St-Imier. Elle prend sa retraite et, de ce fait, doit quitter sa charge de déléguée à la SPR. Le comité prend acte et remercie M^{lle} Kroepfli de son dévouement, en lui souhaitant une bonne et longue retraite.

La liste des membres de commissions et des délégués sera publiée dès qu'elle sera complète.

Rédacteur

Comme aucun collègue ne s'est intéressé, jusqu'à présent tout au moins, au poste de rédacteur à l'«Educatteur», le comité pare au plus pressé. Il invite ses membres et tous les enseignants du Jura bernois et de Bienne à écrire des articles ou des communications (actualité pédagogique, vie des sections, études bibliographiques, préoccupations du moment) et à les transmettre à Yves Monnin. D'autre part, quatre thèmes communs seront abordés en 1979 par les différentes sections SPR sous la rubrique «La SPR une et diverse»:

- l'enseignement spécialisé (classes spéciales),
- la liberté de domicile,
- la promotion professionnelle,
- le problème pléthore-pénurie.

Le comité souhaite que tous ceux qui s'intéressent à l'un de ces thèmes lui fassent parvenir leurs remarques ou propositions.

Collaboration avec la SEB

Lors de leur séance du 11 décembre 1978, des représentants de la DIP, de la SEB et de la SEJB ont défini les modalités suivantes:

- Dans les domaines touchant l'école et le corps enseignant de tous les degrés des deux parties du canton, la SEB demeure en principe le partenaire de la DIP.
- Dans les domaines touchant exclusivement l'école et le corps enseignant de tous les degrés du Jura bernois et de Bienne romande, la SEJB est en principe le partenaire de la DIP.

- La SEB est informée régulièrement des contacts entre la DIP et la SEJB par son secrétaire-adjoint, qui est en même temps le secrétaire de la SEJB.

Commission «Education permanente»

Selon le vœu de la SEB, un membre de la commission SEB participera aux séances de la commission «Education permanente» SEJB, et vice versa.

Révision des lois sur l'école primaire et sur l'école moyenne

La DIP procède à une révision partielle de ces lois. Les organisations d'enseignants et la SEB ont participé à ces travaux, et le projet sera soumis prochainement au Grand Conseil. Il faut reconnaître que les propositions de la DIP tiennent largement compte des remarques des enseignants.

Le comité SEJB demande encore à la SEB d'intervenir pour que la non-réélection d'un enseignant soit justifiée et que ce soit mentionné dans la loi.

ÉCOLES PRIMAIRES - DEGRÉ SUPÉRIEUR

Classes de perfectionnement de Bienne et de Saint-Imier

But:

Les classes de perfectionnement offrent aux **élèves primaires, capables et désireux** d'acquérir une formation, les connaissances et les aptitudes qui leur permettent d'envisager une formation professionnelle plus poussée ou, exceptionnellement, d'entrer dans une école moyenne supérieure, et cela au cours d'une **dixième année scolaire facultative et gratuite**.

Plan d'études:

- Branches obligatoires:** français, allemand, calcul, ouverture sur les problèmes du monde actuel (éducation civique, économie, histoire, géographie), dessin, éducation physique.
- Branches à option:** anglais, italien, dessin technique, algèbre, géométrie, sciences, allemand, français.

Un projet a été élaboré pour la partie allemande du canton. Il a été soumis aux organisations romandes concernées, afin qu'elles prennent position. L'émotion a été vive dans les rangs des maîtresses d'ouvrages du Jura bernois: en effet, il est question de supprimer leur profession et leur diplôme! Elles demandent donc l'appui de la SEJB et de la SEB dans leurs revendications, qu'on peut résumer ainsi:

- Nécessité d'une réforme de la formation de maîtresse d'ouvrages.
- Maintien de cette formation et du diplôme correspondant.
- Formation équivalente à celle des autres catégories d'enseignants.

A la demande du comité, une séance avec les représentants de la DIP aura lieu le 19 février prochain. Par ailleurs, la DIP assure au comité SEJB qu'elle mettra sur pied une commission qui élaborera un projet de réforme et de prolongation des études pour les maîtresses en économie familiale et les maîtresses d'ouvrages de la partie française du canton de Berne. Les intéressées y participeront.

J. Paroz

Remarques:

Le programme est souple et adapté aux besoins des élèves et individualisé dans la mesure du possible.

Les jeunes filles ont la possibilité de suivre le «Cours ménager complémentaire obligatoire» (180 h.) pendant cette année.

Une large information professionnelle est donnée dans le cadre de l'enseignement: dossiers d'information, visites d'entreprises, entretiens avec l'office O.P., stages.

Conditions d'admission:

- Avoir suivi normalement les 9 années d'école obligatoire.
- Avoir obtenu de bonnes notes en 9^e année scolaire.
- Avoir la ferme intention de se perfectionner en vue de la réussite de divers examens d'admission.

— Chaque candidat sera soumis à un examen d'entrée.

Bourses:

Les élèves qui le désirent peuvent obtenir des formules de demande de bourses auprès du maître de classe.

Délai d'inscription et examen:

Ce délai est fixé au **1^{er} mai de chaque année**. Pour la prochaine année scolaire, l'examen aura lieu le **mardi 15 mai 1979**.

Renseignements:

Tous les renseignements, ainsi que les documents ou formules diverses, sont à demander au maître responsable de la classe:

Biemme: M. Jean-Pierre Boinay, classe de perfectionnement, école du Battenberg, chemin de la Pierre-aux-Sarrasins 21, 2500 Biemme (tél. école 032/416815, privé 032/533889).

St-Imier: M. Jacques Paroz, classe de perfectionnement, rue Agassiz 12, 2610 St-Imier (tél. école 039/412162, privé 039/413304).

FRIBOURG

Que fait-on pour réduire la pollution? (II)

Le XIX^e siècle a apporté une contribution sensible à la recherche pure en acoustique, si bien qu'au début du siècle actuel, la recherche appliquée devait entrer en action. Les développements rapides de l'électricité et de l'électronique ont donné une impulsion phénoménale à la recherche appliquée et ce, surtout au niveau des instruments de mesure et d'enregistrement. Dès l'année 1910, il devenait possible de mesurer différents paramètres du son et même de conserver l'empreinte de celui-ci pour une analyse ultérieure plus détaillée. Après ces inventions fondamentales, les découvertes se sont succédé à un rythme de plus en plus rapide, que ce soit en acoustique architecturale, industrielle, physiologique ou psychologique.

Jusqu'au milieu des années 40, les appareils et les techniques de mesure furent l'objet du progrès le plus marqué. Même si ces recherches techniques n'ont pas ralenti dans le dernier quart du siècle, la recherche appliquée dans les domaines de l'architecture, de l'aménagement urbain, du génie, de la physiologie ainsi que de la psychologie, a occupé une place prépondérante principalement en Europe de l'Ouest.

Techniques de construction

En acoustique architecturale, l'emphase fut mise sur la création de nouveaux matériaux et sur la mise au point des techniques de construction plus appropriées aux problèmes à résoudre. Du côté des matériaux, ce sont les matériaux absorbants qui ont accaparé le plus l'intérêt des chercheurs. On vit apparaître une gamme étendue de produits, en majorité synthétiques, comprenant surtout des fibres et des mousses. En plus d'être très légers, donc faciles à manipuler, ces matériaux ont l'avantage, dans la plupart des cas, d'être d'excellents isolants thermiques. L'emploi de ces nouveaux matériaux est rapidement devenu très populaire pour les écrans, les plafonds et les murs. Des matériaux anciens ont été utilisés différemment (le plomb qui, sous forme de feuilles minces, peut augmenter sensiblement l'isolation sonore dans les conditions où le facteur espace est de prime importance).

Les nouveaux matériaux et une meilleure compréhension des mécanismes d'absorption et de transmission sonore ont donné naissance à de nouvelles techniques de construction qui, tout en étant mieux adaptées aux impératifs techniques et éco-

nomiques de la construction moderne, représentent des réponses très intéressantes aux problèmes de bruit rencontrés. Sous ce titre, on peut énumérer les tuiles acoustiques et les panneaux suspendus, mais surtout les partitions à doubles ou triples parois qui, tout en étant légères et assez souvent modulaires, donnent une très bonne isolation sonore.

Acoustique urbaine

Parallèlement aux développements des principes d'aménagement urbain, l'acoustique urbaine a fait des progrès très intéressants depuis un quart de siècle. En tout premier lieu, il fallait représenter spatialement, c'est-à-dire géographiquement, l'agression sonore au voisinage des lieux importants de bruit, les aéroports, les autoroutes, les usines et les chantiers de construction.

A l'avènement de l'aviation commerciale à réaction, le tissu urbain commençait déjà à encercler assez étroitement un bon nombre d'aéroports majeurs. Afin de circonscrire le problème, de prévenir la détérioration d'une situation déjà peu enviable et surtout de planifier l'aménagement des futurs aéroports et de leurs territoires limitrophes, il fallait, au minimum, cartographier l'empreinte sonore au voisinage des aéroports. Un tel procédé pour l'atterrissage ou le décollage d'un seul avion était une chose assez simple. Cependant, lorsqu'il fallait considérer différents types de température et différents patrons de vol, le même procédé, il va sans dire, se compliquait sérieusement. A ces éléments, il faut ajouter le fait que la gêne subjective due au bruit des avions augmentant avec le nombre de survols, un simple niveau sonore moyen ne représentait pas adéquatement la réalité. Les techniques actuellement employées pour représenter spatialement le bruit des avions tiennent bien compte de ces facteurs.

Un cheminement similaire a été suivi pour la représentation spatiale du bruit au voisinage des autoroutes. Ici, il a fallu, en premier lieu, préciser la relation entre le volume du trafic et le niveau de bruit au bord de la chaussée. Des séries de courbes ont été établies pour différents types de chaussée. Cependant, ce genre de représentation spatiale projective du niveau sonore est encore peu généralisé pour le voisinage des usines et des chantiers de construction.

Redacteur de la rubrique du Jura bernois:

M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunnigasse 16, 3011 BERNE

Réaction de la population au bruit

Comme complément aux modèles de représentation spatiale du bruit, il est nécessaire de connaître, d'une façon détaillée, la réaction des gens face à ces bruits, afin de pouvoir utiliser ces modèles pour l'aménagement du territoire. Depuis le début des années 60 nombre d'enquêtes de ce genre ont été menées. L'une des premières fut entreprise au voisinage de l'aéroport Heathrow, de Londres, vers 1960. Le but principal était alors de connaître l'impact de la circulation commerciale à réaction sur les populations qui habitaient au voisinage immédiat de l'aéroport. Les réponses à un questionnaire où le problème du bruit était très bien dissimulé montraient clairement l'impact du bruit des avions sur les populations concernées. Cette étude fit ressortir clairement, pour la première fois, que deux paramètres étaient nécessaires pour quantifier la gêne, face au bruit des avions: le niveau sonore maximal moyen et le nombre de survols. Ceci donna naissance à l'indice NN qui fut le premier d'une liste d'indices semblables qui devaient voir le jour dans différents pays. Ce genre d'indice permettrait d'aménager rationnellement les territoires entourant un aéroport dans la mesure, il va de soi, où la situation ne serait pas déjà irrécupérable.

La mise au point de cet instrument de travail peut être considérée comme une date importante dans la courte histoire du contrôle rationnel du bruit. La même équipe entreprit, presque simultanément, une enquête dans le Londres métropolitain, mais cette fois-ci, pour connaître l'impact des différents bruits urbains, dont surtout le bruit engendré par la circulation motorisée. Le sérieux et l'envergure de cette étude, la qualité des techniques employées et la diversité des milieux physiques étudiés sont tels que les conclusions finales de cette enquête font autorité dans le domaine, même une décennie après la publication des résultats.

Conclusion

Il est techniquement possible de trouver des solutions efficaces à presque tous les problèmes de bruit. Si de telles solutions ne sont pas généralisées jusqu'ici, cela est dû au fait que la solution optimale à tout problème de bruit implique beaucoup de compromis, autant sur le plan humain, social, politique qu'économique. Ces compromis sont évidemment façonnés par les priorités

de ceux qui, en dernière instance, possèdent les pouvoirs décisionnels en question.

Jusqu'à ce jour, les priorités ont été surtout économiques et, plus précisément, commerciales. En effet, les mesures de réglementation du bruit ont été reléguées au second plan, parfois très loin derrière les impératifs de la mise en marche. Il ne faut pas se surprendre, après une telle orientation des priorités, que la pollution par le bruit soit un problème si sérieux et ce, surtout en milieu urbain.

C'est maintenant au citoyen, qui s'aperçoit de plus en plus de cet état de fait, de jouer et d'exprimer ses propres priorités. Le but ultime est d'obtenir des législations appropriées, législations qui seront tenues à jour et recevront les rajustements nécessités par la variation de la physionomie du problème.

La société est ce que les puissances économiques et politiques la font. Mais la société est aussi et surtout l'imagination du citoyen et de ses aspirations. Si la pollution par le bruit continue d'être un problème très sérieux dans l'avenir, le citoyen sera-t-il à plaindre ou à blâmer?

Lucienne Kaeser

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:

M^{me} Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.



Congrès SPR: LE STATUT DE L'ENSEIGNANT

TOUS A FRIBOURG LE SAMEDI 17 MARS 1979

à 14 h. 30, aula de l'Université

CAR-GO

Location de bus-camping

Peut mettre à votre disposition des mini-bus de:

9, 15 et 38 places à des prix très justes.

Conserver notre adresse: case postale 32, tél. (022) 53 18 45, matin, 1219 Aire/GE.

CHALETs pour GROUPES 30-60 lits

SKI - NATURE - SPORTS

Chambres 1 à 4 lits - 2 salles d'activités - 2 chalets:

ZINAL: ski, piscine

LES MARÉCOTTES: ski, zoo

Sans pension: Fr. 6.—

Documentation: HOME BELMONT, 1923 Les Marécottes

Radio et télévision éducatives

Télévision

Mardi 13 mars, vers 14 h. 30

TEFACTUALITÉ: «LE CINÉ-JOURNAL SUISSE»

Durée: 29'07''

Créé en 1940, dans le cadre de la «Défense spirituelle» du pays, le «Ciné-Journal suisse» devait, à son origine, contrebalancer les actualités filmées, produites alors par les pays en guerre; actualités fortement colorées de propagande! Au début de 1975, le «Ciné-Journal suisse» devait disparaître, une des principales raisons de cette disparition est sans doute l'évolution extrêmement rapide de la télévision, qui devait progressivement le rendre caduc.

Interview, témoignages et documents forment cette émission reprise de la série «Affaires publiques». Pédagogiquement, outre sa seule valeur documentaire, elle devrait, en relation avec l'émission du mardi suivant 20 mars, offrir matière à un passionnant travail sur les images de l'actualité, leur signification, leur valeur présente et historique.

Mardi 20 mars, vers 14 h. 30

TEFACTUALITÉ: «COMPLÉMENT AU CINÉ-JOURNAL SUISSE»

Durée: 29'49''

Le «Ciné-Journal suisse» a souvent donné diverses représentations de l'armée et ce, surtout dans les années 40-45; l'émission du mardi 13 mars en témoigne. Partant du principe que l'histoire n'a de sens qu'en regard des questions que nous pose le présent, il nous a semblé intéressant de prolonger l'interrogation amorcée, dans la susdite émission, en proposant pour celle-ci cinq extraits d'émissions de la télévision qui traitent de l'armée et en donnaient des images variées. Ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres possibles, ils devraient pourtant nous aider à mieux comprendre les valeurs et les limites de la représentation.

A propos de ces extraits peuvent être abordées des questions comme: quelle est la fonction de ces images à la télévision aujourd'hui? Ces images deviendront-elles des documents d'histoire pour demain? Avec quels critères faudra-t-il alors «fil-

trer» le document pour dégager le fait de son énoncé, et de l'éventuel commentaire qui le recouvre?

Mardi 27 mars, vers 13 h. 45

«LES PORTES DE L'ATELIER: GAUGUIN»

Durée: 21'04''

Radio et Télévision éducatives devraient parfois se compléter harmonieusement. L'émission de ce jour est une tentative dans ce sens. En dehors de toute référence à TV-Scopie ou Teactualité, ce film sur Gauguin et son œuvre est un complément à l'émission de la Radio éducative du 30 mars: «Un portrait: Paul Gauguin».

Radio

(Emissions de mars 1979)

Radio suisse romande II, le mercredi et le vendredi à 10 h. 30, OUC ou 1^{re} ligne Télédiffusion

Vendredi 9 mars (13-16 ans)

LA SCIENCE-FICTION, par Demètre Ioakimidis

Pour la deuxième fois, Demètre Ioakimidis parlera aux aînés de ce genre littéraire qui remonte très loin, puisque l'on situe sa préhistoire aux premiers siècles de l'ère chrétienne. L'auteur, cette fois, présentera précisément des œuvres anciennes, qui ont en quelque sorte ouvert la voie à la science-fiction telle que nous la connaissons aujourd'hui et qui apparaît comme un phénomène contemporain important.

Mercredi 14 mars (8-10 ans)

DÉCOUVERTE DE LA NATURE: LA TAUPE ET LE CAMPAGNOL, par Dominique Gisling, avec la participation d'Archibald Quartier

C'est dans le même esprit que l'émission «Découverte de la nature sur les arbres», diffusée le 8 novembre 1978, et toujours avec Archibald Quartier, ancien chef du

service de la chasse et de la pêche du canton de Neuchâtel, que nous allons engager le jeu des différences chez les animaux: différence entre la taupe et le campagnol? Le premier est un insectivore, comme le hérisson et la musaraigne, avec des dents pointues capables de casser les coquilles d'escargots ou de scarabées dont il se nourrit, outre les vers de terre plus tendres sous la dent! Le second est un rongeur, comme le rat, la souris, l'écureuil ou le mulot: ses quatre dents carrées de devant sont à croissance continue, il faut donc bien les user sur des graines, des racines ou des plantes.

C'est le campagnol qui fait le malheur du paysan et du jardinier, mais ce sont la taupe et le campagnol sans discrimination que l'on asperge de produits chimiques destructeurs, alors qu'on ferait mieux de protéger la taupe qui ne touche pas aux cultures, mais contribue à en supprimer les parasites...

Vendredi 16 mars (10-13 ans)

ACTUALITÉS: LES ÉLÈVES INTERROGENT, par Alphonse Layaz

La classe de M^{lle} Marlène Burri, à Hauteville dans le canton de Neuchâtel, a accepté de collaborer à cette émission et a choisi elle-même le sujet: **les OVNI**.

En direct de leur école, les élèves poseront donc leurs questions à deux spécialistes qui se trouveront, eux, en studio: Robert Netz, journaliste à «24 Heures» et un collaborateur de l'Observatoire de Genève à Sauverny.

Mercredi 21 mars (6-8 ans)

FOLKLORE, RONDES, COMPTINES, avec la participation de Gaby Marchand

Dans cette émission, Gaby Marchand se propose de présenter aux enfants un certain nombre de comptines et de chansons ayant pour personnages des animaux: animaux considérés habituellement comme sympathiques ou, au contraire, comme antipathiques. Il suggérera ensuite à ses jeunes auditeurs de composer eux-mêmes des comptines ou des chansons sur ce thème. Elles devront être envoyées **jusqu'au 6 avril**, et seront interprétées par Gaby Marchand dans l'émission du 2 mai.

Vendredi 23 mars (13-16 ans)

A VOUS LA CHANSON!

par **Bertrand Jayet**: «Le Sorbier de l'Oural» par **Alexis Botkine** et son Ensemble folklorique russe

L'ensemble typiquement russe qui participe à cette émission — qu'Alexis Botkine anime lui-même — a été fondé à Genève. Désireux de faire mieux aimer et connaître ce folklore si riche en couleurs et en harmonies, tour à tour joyeux et mélancolique, Alexis Botkine, virtuose de la balalaïka, a réuni autour de lui des amateurs (dans le sens propre) d'une vraie musique russe. Ils représentent actuellement le seul ensemble folklorique russe de cette envergure existant en Europe occidentale.

Mercredi 28 mars (8-10 ans)

EN SORTANT DE L'ÉCOLE

On connaît désormais le principe de cette émission : ce sont les classes elles-mêmes qui la réalisent, après en avoir choisi le sujet, la Radio, quant à elle, se bornant à mettre à disposition les moyens techniques. Jusqu'à présent, les classes qui se sont annoncées n'ont pas été très nombreuses. Si quelque instituteur ou institutrice s'intéresse à celle qui est inscrite au programme du 28 mars, il est prié d'écrire à l'adresse suivante: Radio éducative, Maison de la Radio, 1211 Genève 8, ou d'appeler le 022/292333 (interne 3241).

Vendredi 30 mars (10-13 ans)

UN PORTRAIT: PAUL GAUGUIN,
par **Edmond Charrière**

Ce portrait sera complété par une émission de Télévision éducative prévue pour mardi 27 mars, à 14 h. 30. Cette double diffusion s'inscrit dans l'effort tenté pour

coordonner, à certaines occasions, l'apport des deux médias.

Pour éviter de répéter ce que montre le film de Pierre Gisling, l'auteur de l'émission radiophonique nous présentera Gau-

guin essentiellement à travers sa correspondance. Ce qui permettra une approche de sa vie non plus à travers sa peinture, mais à travers ce qu'il a exprimé en utilisant cet autre moyen d'expression: la parole.

Portes ouvertes sur l'école

(Emission de contact entre enseignants et parents, le lundi à 10 h.)

Producteur: Jean-Claude Gigon

Lundi 5 mars

Les transports scolaires

Dans quelle mesure les transports scolaires sont-ils adaptés aux besoins des élèves dans certaines régions où l'école est éloignée du domicile des enfants? Des améliorations sont-elles souhaitables et possibles? Qu'en pensent les parents?

Comme d'habitude, les enseignants et les parents à l'écoute sont invités à participer au débat en appelant le 021/20 22 31.

Lundi 12 mars

UNE CLASSE ET DEUX MAÎTRES?

Ce sujet est présenté avec un point d'interrogation. En effet, si la possibilité d'avoir, pour une classe, deux maîtres travaillant chacun à mi-temps a déjà souvent été évoquée, les objections sont nombreuses. Il sera donc intéressant, au cours de ce débat, de faire le point et d'examiner dans quelle mesure une telle solution pourrait être, ou non, bénéfique pour les élèves. Cette émission sera diffusée en direct du bureau de M. François Jeanneret, conseiller d'Etat et chef du Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel.

Lundi 19 mars

**L'ÉCOLE:
LA PAROLE AUX ENFANTS
1) les enfants s'expriment**

Au cours de cette émission seront diffusés des témoignages d'enfants recueillis par Jean-Claude Gigon dans diverses classes de Suisse romande. Que pensent les enfants de l'école, de l'enseignement qui leur est dispensé, de leurs maîtres? Ont-ils des améliorations à proposer? Des propositions à faire?

A noter que les enfants s'exprimeront très librement, en l'absence de leur maître.

Lundi 26 mars

**L'ÉCOLE:
LA PAROLE AUX ENFANTS
2) réactions des adultes**

Dans cette deuxième émission, des adultes seront invités à dire ce qu'ils pensent des témoignages des enfants, à les commenter, à en tirer les conclusions qui s'imposent.

A leur tour, leurs réactions pourront être mises en question par les auditeurs qui participeront au débat par téléphone.



**Congrès SPR:
LE STATUT DE L'ENSEIGNANT**

**TOUS A FRIBOURG
LE SAMEDI 17 MARS 1979**

à 14 h. 30, aula de l'Université

10^e Festival international du film pour l'enfance et la jeunesse

Lausanne - 20-24 mars 1979

Organisé par la ville de Lausanne, avec l'aide du Cinéma scolaire et populaire suisse, de la Cinémathèque suisse, ce festival aura lieu du 20 au 24 mars 1979 au Palais de Beaulieu à Lausanne.

Placé sous le patronage de diverses organisations internationales comme l'UNICEF, nationales comme l'Office fédéral des affaires culturelles, il bénéficiera également de l'appui de la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

Le premier festival avait eu lieu en 1977: grâce à une sélection rigoureuse, il avait permis une approche de ce que pourraient être des films destinés à la jeunesse. En effet, trop de producteurs, de distributeurs, de réalisateurs, placent sous cette appellation des films dont le contenu et la forme ne suscitent que méfiance,

regret, désapprobation. Le mérite du Festival de Lausanne — et cela grâce à l'indépendance qu'il veut s'efforcer de maintenir — est justement de tenter, en dehors de toute pression, de tout impératif, une «définition» de ce que le film pour la jeunesse peut réellement être, de ce qu'il peut apporter.

Le Festival est ouvert aux productions des organismes de télévision, des cinéastes de tous pays, des jeunes en âge de scolarité et jusqu'à 20 ans.

Freddy Buache, qui préside la commission de sélection, continuera la politique qu'il avait déjà esquissée lors de la précédente manifestation: exigence, rigueur, qualité artistique, qualité des contenus.

Deux jurys (adultes et jeunes) attribueront des prix et des récompenses aux films documentaires, d'animation, de fiction.

Dans le cadre du Festival et de l'Année internationale de l'enfance, les organisateurs proposeront également au public une exposition sur le thème du cinéma d'animation.

Le Festival du cinéma de Lausanne se veut lieu de projections, de rencontres, d'échanges entre les réalisateurs et le public.

Les enseignants et leurs classes, les parents, les éducateurs, les représentants des autorités, y sont cordialement invités.

Fait rare pour un festival, mais cela mérite d'être mentionné, l'entrée y est **gratuite**.

Toutes les informations sur le Festival peuvent être obtenues à l'ADIL (Lausanne), M^{me} Zweifel, tél. 021/277321.

Robert Gerbex

SVRSM



COLLECTIVITÉ SPV — Garantit actuellement plus de 3000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure: les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

SOCIÉTÉ VAUDOISE ET ROMANDE DE SECOURS MUTUELS

TORGON - Valais

Un but idéal de promenade pour écoles et groupes. Mini-golf, tennis, équitation, piscine chauffée, nombreux jeux pour enfants et jeunes! Avec une attraction unique en Europe: «LE TOBO-ROULE»

Places pour pique-nique, télésiège et nombreuses excursions.

S'adresser à Pro-Torgon, tél. (025) 7 57 24.

CAMPS DE VACANCES «SANTA FEE» 3925 Grächen (VS)

Maison très bien équipée pour semaines de vacances scolaires, camps de ski. Très belle situation, vue, calme. Prix avantageux. Aimeriez-vous avoir une offre de nos prix d'été et d'hiver?

Anton Cathrein, tél. (028) 56 16 51.

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Bureau et usine:

Chemin Maillefer, tél. (021) 37 62 61,
1052 Le Mont/Lausanne.

Installation de saut
résistant à toutes intempéries

WIBA-SOFTLANDER

(041) 45 33 55. Demandez détail

Adr. Code N° 5

WIBA 6010 KRIENS

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

Votre salaire sur un compte CS rapporte plus car il bénéficie d'intérêts

Un compte salaire au CS

De nos jours, la plupart des salariés sont titulaires d'un compte. Mais attention! Il y a comptes et comptes. Les nôtres rapportent des intérêts, d'autres pas. Dès lors, avant d'en ouvrir un, sachez ce que vous aurez pour votre argent. Questionner le CS ne coûte rien: que vous rapporte un compte salaire au CS?

Premièrement: des intérêts.

Deuxièmement: un simple accord et vous avez le feu vert pour «dépasser». En clair: vous pouvez prélever plus d'argent que vous n'en avez momentanément sur votre compte.

Troisièmement: l'ordinateur du CS se charge, à votre place, de vos paiements réguliers. Désormais, les queues de fin de mois au guichet, c'est pour les autres!

Quatrièmement: vous recevez une carte Bancomat*. Grâce à elle, vous pouvez retirer des billets de banque même en pleine nuit, ou durant le week-end.

Cinquièmement: avec votre carte

eurocheque*, vous avez toujours 300 francs sur vous, même si vous n'avez pas un sou en poche.

Sixièmement: votre qualité de client du CS vous donne accès à tous les services d'une grande banque, du conseil en placement au crédit, en passant par les paiements à l'étranger. Les bons comptes font les bons amis.

Septièmement: les mouvements mensuels sur votre compte ne vous coûtent qu'un franc. C'est vrai: le compte salaire du CS vous en donne vraiment pour votre argent.

(*en remplissant certaines conditions.)

Si vos élèves désirent savoir ce qui fait la qualité d'une banque et quelles sont ses activités, nous mettrons volontiers à votre disposition de nombreuses brochures et publications: «Lexique boursier», «Introduction à la numismatique», «L'économie Suisse en chiffres», etc. etc.



Un compte salaire au CS: votre salaire le mérite bien.

Coupon

Renvoyez ce coupon à la succursale du CS la plus proche, ou au siège central du CS, Pz, Case postale, 8021 Zurich. E

Pour mieux m'informer sur le compte salaire, envoyez-moi donc la brochure «Notre compte salaire est au CS».

Votre matériel d'enseignement peut être utile à mes cours. Veuillez prendre contact avec

Je désire ouvrir un compte salaire. Veuillez m'envoyer les formulaires.

moi, si possible à _____ heures, au no. de tél. _____

Nom/Prénom _____

Année de naissance _____

Rue/No _____

No postal/Localité _____

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
BERNE
3003

J. A.
1820 Montreux 1